

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 - 2026



Syndicat

**21ème Congrès
du 16 octobre 2026
au BISCHENBERG
BISCHOFFSHEIM**

cftc

UD BAS-RHIN



*Une équipe qui a à cœur de vous
aider*

La CFTC est l'humain avant tout !

**UNION DÉPARTEMENTALE
CFTC DU BAS-RHIN**

Ordre du jour

Congrès extraordinaire

08h00

Accueil des congressistes (café d'accueil) et remise des dossiers

08h30

Ouverture du Congrès Extraordinaire par Emmanuel PRINTZ, Président

Mise en place de la commission de vérification des mandats de vote et bureau de vote pour le Congrès Extraordinaire et Ordinaire et ouverture du bureau pour le retrait des bulletins de vote

Présentation des modifications des statuts

Discussion et adoption des nouveaux statuts

Clôture du Congrès Extraordinaire



Congrès ordinaire

09h00

Ouverture du Congrès Ordinaire par Emmanuel PRINTZ, Président

Présentation et adoption du règlement intérieur du Congrès et de l'ordre du jour

Remise des demandes écrites d'intervention sur le rapport d'activité, validées par le syndicat

Présentation du rapport d'activité par Laurent WALTER, Secrétaire Général

10h15

Présentation de la situation financière par Raphaël GUINA, Trésorier

Lecture du rapport du Commissaire aux comptes

Fermeture du bureau pour le retrait des bulletins de vote

10h30

Présentation des candidat(e)s désigné(e)s au Conseil de l'Union Départementale

Présentation des candidat(e)s à l'élection (catégorie B) au Conseil de l'Union Départementale

Ouverture du bureau de vote pour l'élection des Conseiller(ère)s (catégorie B)

10h45

Photo / pause

11h00

Reprise des travaux

Réponse aux interventions

Adoption du rapport d'activité

11h15

Présentation de la motion d'orientation, discussion et adoption

11h30

Fermeture du bureau de vote pour l'élection des Conseiller(ère)s (catégorie B)

Intervention du Représentant Confédéral

12h00

Proclamation des résultats de l'élection des Conseiller(ère)s de l'Union Départementale CFTC du Bas-Rhin et clôture du Congrès par le nouveau Président

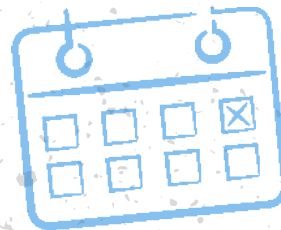
12h30

Réunion du nouveau Conseil pour l'élection du Bureau

Présentation du nouveau bureau

13h00

Repas



Présentation

Rapport d'Activité

2023 - 2026

Union Départementale CFTC du Bas-Rhin

Présenté par

Laurent WALTER

Secrétaire Général

au nom du Conseil



Les membres du Conseil



ADAM Jean-Martin - Président d'honneur

ADE Sandra - Santé

CELEPCI Ali - Agriculture

CHATAIN Anne - Média +

DEHNER Alain - Textile

DHESSE Sylvia - AL WISSEMBOURG

DUBUC Arnold - AL HAGUENAU

EHRHART Maria - AL SELESTAT

ERTZ Patrick - Commerce

EUSTACHE Daniel - Commerce

FINCK Sylvain - Organismes sociaux

FLECK Philippe - Crédit Mutuel

FRITSCH Lionel - Papetiers

G STYR Sébastien - Bâtiment

GROSS Didier - UL SAVERNE

GUINA Raphaël - Commerce

LOBSTEIN Sandrine - UL MOLSHEIM

MAIDADI YAOUBA Issa - Commerce

MARCEAU Sylvie - Poste et télécomm.

MULLER Patricia - Commerce

OBERLE Brigitte - Santé

PERIN Sandra - Finances

PRINTZ Emmanuel - Métallurgie

RAUNER Cyrille - Chimie

RUMIN Yann - Métallurgie

SCHUHMACHER Eric - Agents territoriaux

SILVA Manuel - Métallurgie

WALTER Laurent - Bâtiment

WENGER Annick - UDIR (retraités)

WODLI Caroline - Santé



Présentation

Les membres du Bureau



ADAM Jean-Martin - Président d'honneur

ADE Sandra - Secrétaire Générale Adjointe

CHATAIN Anne - Vice-Présidente

ERTZ Patrick - Vice-Président

EUSTACHE Daniel - Secrétaire Général Adjoint

FINCK Sylvain - Secrétaire Général Adjoint

FLECK Philippe - Vice-Président

GUINA Raphaël - Trésorier

OBERLE Brigitte - Trésorière Adjointe

PRINTZ Emmanuel - Président

SILVA Manuel - Secrétaire Général Adjoint

WALTER Laurent - Secrétaire Général



Sommaire

I. Ordre du jour	3
II. Présentation	4
III. Union Départementale CFTC du Bas-Rhin	7
1. Mot du Président	8
2. Equipe de l'Union Départementale	10
3. Les chiffres clés de l'UD	11
4. Rapport du Secrétaire Général	12
5. Communication	31
6. Evénements	34
7. Conseillers salarié / Prud'hommes	41
8. Réseau	42
IV. Syndicats	43
1. Syndicat CFTC Commerce, Services et Force de Vente Grand-Est	44
2. Syndicat CFTC des Agents Territoriaux du Bas-Rhin	47
3. Syndicat CFTC de la Métallurgie du Bas-Rhin	48
4. Syndicat CFTC de la Chimie et Activités Connexes du Bas-Rhin	51
5. Syndicat CFTC Santé Sociaux du Bas-Rhin	52
6. Syndicat CFTC des Postes et des Télécommunications du Bas-Rhin	54
7. Syndicat CFTC de l'Agriculture Alsace	55
8. Syndicat CFTC du BATI-MAT-TP du Bas-Rhin	56
9. Syndicat CFTC des Agents des Institutions de Sécurité Sociale et des Organismes Sociaux du Bas-Rhin	58
10. Union Départementale Interprofessionnelle des Retraités CFTC du Bas-Rhin	60
V. Unions et Antennes Locales	63
1. Union Locale CFTC de MOLSHEIM et environs	64
2. Union Locale CFTC de SAVERNE et environs	66
3. Antenne Locale CFTC de SELESTAT et environs	67
4. Antenne Locale CFTC de STRASBOURG et environs	68
5. Antenne Locale CFTC de HAGUENAU et environs	70
6. Antenne Locale CFTC de WISSEMBOURG et environs	71
VI. Règlement du Congrès	72
VII. Remerciements	75



Union Départementale CFTC du Bas-Rhin



Mot du Président



La mandature 2022-2026 s'achève dans un contexte marqué par de profondes mutations économiques, sociales et environnementales. Après les années de crise sanitaire, notre pays et notre territoire ont dû faire face à de nouveaux défis qui ont impacté durablement les salariés, les retraités et les entreprises.

L'inflation persistante constatée au début de la mandature a fortement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages. L'augmentation du coût de l'énergie, de l'alimentation et des dépenses essentielles a fragilisé de nombreuses familles.

Dans ce contexte, la CFTC du Bas-Rhin s'est mobilisée à tous les niveaux pour défendre les revenus des salariés, promouvoir la négociation salariale et accompagner les représentants du personnel dans leurs revendications légitimes.

La réforme des retraites a constitué l'un des principaux sujets de tension sociale de cette période. L'Union Départementale a pleinement assumé son rôle d'organisation syndicale en participant aux débats, aux mobilisations et aux actions visant à faire entendre les préoccupations des salariés face à l'allongement de la durée d'activité et aux questions de pénibilité.

Parallèlement, le marché du travail a connu des évolutions significatives. Malgré un niveau d'emploi globalement satisfaisant, de nombreuses entreprises ont continué à rencontrer des difficultés de recrutement. Les transformations industrielles, les transitions numériques et environnementales ainsi que l'évolution des attentes des salariés ont profondément modifié les relations au travail. La qualité de vie au travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, le télétravail et les risques psychosociaux sont devenus des sujets centraux du dialogue social.



Notre département, fortement industrialisé, a également dû faire face aux enjeux de compétitivité liés à la transition énergétique et à l'évolution des marchés internationaux. Certaines entreprises ont connu des restructurations ou des réorganisations, tandis que d'autres ont poursuivi leurs investissements pour préparer l'avenir. Dans ce contexte, la CFTC a accompagné les élus et les adhérents afin de préserver l'emploi, de défendre les compétences et de favoriser un dialogue social responsable.

Social

Jean-Martin Adam, président du Régime local d'assurance-maladie Alsace-Moselle

Ancien délégué syndical CFTC dans la métallurgie, Jean-Martin Adam vient d'être porté à la présidence du Régime local d'assurance-maladie Alsace-Moselle. Âgé de 64 ans, cet ancien salarié de l'entreprise SEW Usocom, où il a effectué toute sa carrière, avait été élu vice-président du



Jean-Martin Adam. DR

La Collectivité Européenne d'Alsace a poursuivi son développement institutionnel, renforçant la nécessité de défendre les spécificités alsaciennes et mosellanes. L'Union Départementale est restée particulièrement vigilante quant à la préservation du Droit Local et du Régime Local d'Assurance Maladie, éléments essentiels de notre identité sociale. Aux côtés de nos partenaires syndicaux et des acteurs locaux, nous avons maintenu notre engagement en faveur de ces acquis historiques.

Les équipes syndicales ont poursuivi leur travail de proximité auprès des salariés. Malgré un contexte parfois difficile pour l'engagement syndical, la CFTC du Bas-Rhin demeure un acteur

Mot du Président

incontournable du dialogue social dans notre département. La progression du nombre d'adhérents et la création de nouvelles sections syndicales témoignent de la confiance accordée à la CFTC ainsi que de l'attachement à ses valeurs de dialogue, de responsabilité, de solidarité et de respect de la personne.



Nos finances demeurent solides grâce à une gestion rigoureuse et à l'implication de l'ensemble des militants. Cette stabilité nous a permis de poursuivre nos missions dans de bonnes conditions, de maintenir la qualité de nos services et de renforcer les outils mis à la disposition de nos structures et de nos adhérents.

Durant ces quatre années, l'Union Départementale a également développé son offre d'accompagnement et de formation à destination des élus et des militants. Ces actions ont permis de renforcer les compétences de nos équipes et d'améliorer encore la qualité du service rendu aux salariés.

Les défis qui attendent notre organisation restent nombreux : évolution du monde du travail, transformation industrielle, transition écologique, attractivité des métiers, protection sociale, maintien du pouvoir d'achat et avenir de notre système de retraites. Plus que jamais, la présence d'un syndicalisme responsable, indépendant et constructif est indispensable.

Pour conclure, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble des membres du Conseil, aux responsables de syndicats, aux militants, aux élus des CSE, ainsi qu'aux permanents et bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette mandature. Leur engagement, leur disponibilité et leur attachement aux valeurs de la CFTC ont permis à notre Union Départementale de poursuivre sa mission au service des salariés et des retraités du Bas-Rhin.

Ensemble, nous avons traversé une période exigeante. Ensemble, nous avons su préserver l'essentiel et préparer l'avenir.

Je suis convaincu que l'Union Départementale du Bas-Rhin dispose aujourd'hui des atouts nécessaires pour poursuivre son développement et relever les défis des années à venir, toujours au service des adhérents, des salariés, des retraités et de l'Alsace.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance, votre engagement et votre fidélité à la CFTC.



Emmanuel PRINTZ
Président

Equipe de l'Union Départementale

avec ses dirigeants



Emmanuel PRINTZ
Président

Laurent WALTER
Secrétaire général

Raphael GUINA
Trésorier

ses salariés



De gauche à droite :

**ZIMMERMANN Carole - GING Sébastien - KIMMEL Alexia - DORFFER Frédéric -
BARTHOLOME Damien - WILLMANN Eric - WALTER Laurent**

et ses locaux

Espace Européen de l'Entreprise

19 rue de LA HAYE

CS70052 Schiltigheim

67014 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 03 88 15 21 21

www.cftc-grandest.fr

syndicat@cftc-67.fr



Les chiffres clés de l'UD

Mandature octobre 2022 à septembre 2026

2^e ORGANISATION SYNDICALE DU BAS-RHIN — REPRÉSENTATIVITÉ GLOBALE 21,80 %

ADHÉSION & IMPLANTATION

10 190

Adhérents (mars 2026)

65

Sections syndicales créées (2022-2026)

REPRÉSENTATIVITÉ & ÉLECTIONS

2^e OS

Du Bas-Rhin (21,80 %)

702 voix

Élections TPE 2024 (16,50 %)

32

Conseillers prud'hommes
en 2026

FORMATION SYNDICALE

3 032

Stagiaires formés (2022-2025)

191

Sessions de formation (2022-2025)

SERVICE JURIDIQUE

9 185

Interventions du service juridique (2025)

+26,4 %

Hausse des interventions juridiques (2022-2025)

Le BAS-RHIN,
moteur de la
CFTC GRAND-EST



Rapport du Secrétaire Général

Introduction



L'Union Départementale CFTC du Bas-Rhin achève, avec le Congrès du 16 octobre 2026 au Bischenberg à Bischoffsheim, une mandature ouverte le 21 octobre 2022. **Deuxième organisation syndicale du département, avec une représentativité globale de 21,80 %, l'UD 67 s'affirme comme l'un des moteurs de la CFTC Grand Est**, portée par le travail d'une équipe dirigeante réunie autour d'Emmanuel PRINTZ, Laurent WALTER et Raphaël GUINA.

Ce rapport présente les grandes lignes de cette mandature : la vie institutionnelle de l'UD, son développement et sa représentativité, ses services aux adhérents — gestion des adhérents, formation syndicale, accompagnement juridique —, son engagement pour le droit local, ses mobilisations sociales, et les perspectives ouvertes par le Congrès 2026.

I. Gouvernance et vie institutionnelle



A. Une équipe dirigeante autour d'Emmanuel PRINTZ, Laurent WALTER et Raphaël GUINA

Élu Président lors du Congrès du 21 octobre 2022, Emmanuel PRINTZ conduit l'Union Départementale aux côtés de Laurent WALTER, Secrétaire général de l'UD depuis onze ans et par ailleurs responsable formation de l'Union Régionale Grand Est, et de Raphaël GUINA, Trésorier, dont la vigilance sur les grands équilibres financiers de l'UD est rappelée à chaque Conseil. Le Bureau s'appuie sur trois Vice-présidents (Patrick ERTZ, Anne CHATAIN, Philippe FLECK), plusieurs Secrétaires généraux adjoints (Sandra ADE, Daniel EUSTACHE, Sylvain FINCK, Manuel SILVA) et une Trésorière adjointe, Brigitte OBERLE.

B. Une gouvernance mise à l'épreuve : le dossier du syndicat de la métallurgie



L'épisode le plus marquant de la mandature sur le plan institutionnel survient au printemps 2025. En mars 2025, l'UD reçoit un courrier recommandé cosigné par Emmanuel PRINTZ, Président de la métallurgie et Luc OBERMEYER, secrétaire général du syndicat de la métallurgie, annonçant la résiliation de la convention de mutualisation des moyens liant ce syndicat à l'Union Départementale. Le syndicat de la métallurgie étant le deuxième syndicat de l'UD par son poids, cette décision fait peser un risque financier majeur sur l'équilibre de la structure.

Le commissaire aux comptes, Arnaud MOYON, alerte sur la fragilisation de « la plus belle UD de France » et sur l'inquiétude des salariés de l'UD pour leur emploi.

La médiation aboutit lors du Conseil du 10 octobre 2025 : le syndicat de la métallurgie reste dans la mutualisation, en échange de moyens supplémentaires pour mener des actions de développement. Ceux-ci ont été également mis à disposition des autres syndicats qui font partie de la mutualisation.

C. Le syndicat des transports sous tutelle

Le syndicat des transports du Bas-Rhin connaît lui aussi des difficultés de gouvernance. Fin 2024, la Confédération place ce syndicat sous la tutelle de Guillaume CADART, président de la Fédération des transports, après plusieurs alertes sur le fonctionnement de ses instances. Un différend lié à

Rapport du Secrétaire Général

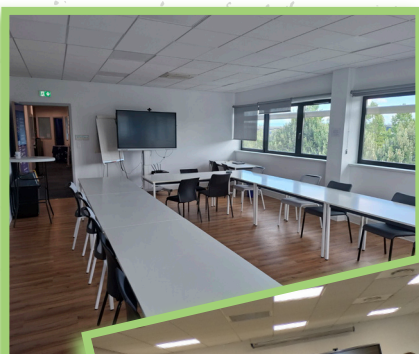
une sur-cotisation fédérale oppose ensuite la fédération et l'UD pendant plusieurs mois, la sur-cotisation fédérale étant supprimée à l'occasion du Congrès fédéral de janvier 2026 et la tutelle du syndicat du transport est finalement levée en juillet 2026.

D. Une nouvelle donne immobilière rue de la Haye

En 2023 et 2024, l'UD engage **une réorganisation de ses locaux de Schiltigheim afin de dégager une salle supplémentaire pour ses formations**, avec le départ de l'Union Régionale Grand Est des locaux qu'elle occupait jusque-là à titre gratuit. Cette réorganisation répond à la montée en puissance de l'activité de formation de l'UD qui nécessite un espace supplémentaire pour accueillir davantage de stagiaires. Les travaux nécessaires ont été réalisés durant l'été 2024 et la nouvelle salle est opérationnelle dès la mi-septembre 2024.



Les trois salles de formation de l'UD ont été nommées Jeanne Jacob, Augustine Aubertin et Henri Meck, en hommage à des figures fondatrices du syndicalisme chrétien en Alsace : Henri Meck, secrétaire général puis président de la Fédération des syndicats chrétiens d'Alsace-Lorraine affiliée à la CFTC, Augustine Aubertin, inspiratrice du syndicalisme chrétien féminin en Alsace et Jeanne Jacob, secrétaire générale puis présidente de l'UD 67.



De nouveaux travaux d'agrandissement de l'espace d'accueil ont par ailleurs été engagés fin 2025, afin de permettre un accueil plus convivial et plus chaleureux des adhérents qui se rendent à l'UD.

E. L'intégration du syndicat des Cheminots CFTC 67

Le syndicat des Cheminots CFTC 67, dont les deux responsables retraités ont souhaité cesser leur activité début 2025 faute de relève, sollicite fin 2024 son intégration au sein de l'Union Départementale pour ses 262 adhérents retraités. Le Conseil du 6 décembre 2024 valide à l'unanimité ce rapprochement, finalisé après vérification par le commissaire aux comptes et l'avocat de la CFTC.



Rapport du Secrétaire Général

II. Développement et représentativité

A. Adhésions et créations de sections syndicales

Le nombre d'adhérents de l'UD s'est maintenu tout au long de la mandature autour de 8 000, avec des variations liées aux plans sociaux (CADDIE, DURAVIT, NOVARES, SITEK INSULATION notamment) et à l'intégration du syndicat des Cheminots. Au 1er mars 2024, l'UD comptait 8 012 adhérents ; au 4 mars 2026, 8 036.

Période	Adhésions	Résiliations	Solde net
2023 (année pleine)	841	684	+157
2024 (année pleine)	633	670	-37
2025 (année pleine)	846	754	+92
2026 (jan.-mars)	127	157	-30



La création de sections syndicales s'est poursuivie à un rythme soutenu, portée notamment par les cycles électoraux professionnels : 25 sections créées entre janvier et décembre 2023 (dans des entreprises comme WIENERBERGER, BIOSYNEX, SUPER U Ingwiller ou LEROY MERLIN Strasbourg), puis un flux régulier de nouvelles implantations jusqu'en 2026 (18 sections en 2025, dont PHARMASER-Groupe SYNERLAB à Erstein ou la Fondation Vincent de Paul à Strasbourg, et déjà 3 nouvelles sections dès le début de l'année 2026). L'adhésion en ligne progresse également, représentant désormais près de la moitié des nouvelles adhésions (55 % en 2026, contre moins de 17 % fin 2022).

La CFTC du Bas-Rhin représente à elle seule environ 10 % des adhérents confédéraux et figure, avec la Moselle, le Nord, Paris et les Hauts-de-Seine, parmi les cinq Unions Départementales les plus importantes de France.

B. L'importance de la mutualisation des moyens

La progression du nombre d'adhérents et la multiplication des sections syndicales observées sur la mandature reposent largement sur le modèle de mutualisation des moyens qui structure l'UD du Bas-Rhin. En additionnant les cotisations d'une dizaine de syndicats — du CSFV à la Métallurgie, en passant par la Santé-Sociaux ou le Transport, l'Union Départementale finance un socle de services communs (formation, accompagnement juridique, locaux, personnel salarié) que chaque syndicat, pris isolément, ne pourrait offrir à ses seuls adhérents. Ce modèle a permis à de nombreuses sections nouvellement créées de bénéficier, dès leur implantation, du même niveau d'accompagnement que les syndicats les plus anciens et les mieux dotés, ce qui a nourri la dynamique de développement de la mandature.



Rapport du Secrétaire Général

La mutualisation demeure ainsi un choix stratégique assumé par l'UD, gage de solidarité entre syndicats de tailles très différentes, mais qui suppose un dialogue permanent et une vigilance de tous les instants de la part de ses dirigeants. Ce cercle vertueux — mise en commun des moyens, solidarité entre syndicats et montée en puissance des services partagés — explique en grande partie pourquoi l'UD du Bas-Rhin se hisse aujourd'hui au rang de première Union Départementale de France par le nombre de ses adhérents.

C. Élections TPE 2024 : une progression inédite

Les élections professionnelles des Très Petites Entreprises, organisées du 25 novembre au 9 décembre 2024, constituent l'un des temps forts de la mandature. Malgré une participation en baisse au niveau national (4,07 % contre 5,44 % en 2021), la CFTC est la seule organisation syndicale à progresser en nombre de voix.



Dans le Bas-Rhin, la CFTC recueille 702 voix, soit 16,50 % des suffrages exprimés (contre 15,50 % en 2021), lui permettant de passer de la 4^e à la 2^e place des organisations syndicales du département. Cette campagne s'est appuyée sur des spots radio (Top Music, Europe 2), des distributions de sacs à pain publicitaires et plusieurs « villages CFTC » (Sélestat, notamment, le 28 septembre 2024).



Des résultats plus qu'encourageants qui témoignent du travail et de l'investissement de nos adhérents, militants, responsables de syndicats, merci à tous pour leur aide.

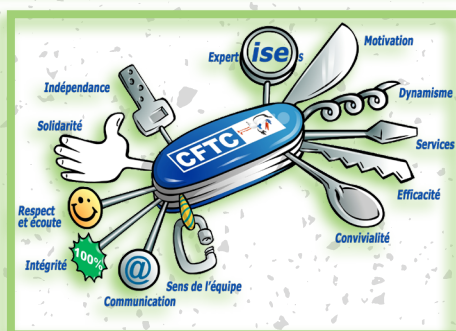
Rapport du Secrétaire Général

D. Conseillers prud'hommes et conseillers du salarié

Le nombre de conseillers prud'homaux de la CFTC du Bas-Rhin a progressé sur la mandature et cela grâce à notre progression aux diverses élections (TPE, entreprise, agriculture): 30 conseillers prud'homaux désignés en 2022 , **32 pour la mandature 2026-2029** (15 à Strasbourg, 6 à Saverne, 6 à Schiltigheim, 5 à Haguenau) avec un objectif de parité systématiquement recherché. Fait marquant de cette mandature, **Fabrice MUNIER est élu Président du Conseil de Prud'hommes de Strasbourg**, avec le soutien des autres organisations syndicales, une première pour la CFTC du Bas-Rhin.



Par ailleurs, 22 conseillers du salarié ont été désignés pour la mandature 2024-2028.



Rapport du Secrétaire Général

E. Élections de la Fonction publique 2026 : la mobilisation s'organise

Les élections professionnelles de la Fonction publique, qui renouvelleront les instances représentatives des trois versants — fonction publique d'État, territoriale et hospitalière — sont prévues fin 2026. Consciente de l'enjeu que représente ce scrutin pour la présence de la CFTC auprès des agents publics du département, l'UD engage dès janvier 2026 la préparation de sa campagne.



Deux villages CFTC sont ainsi programmés les 23 et 24 septembre 2026 : le premier à Wissembourg, pour aller à la rencontre des agents de la fonction publique territoriale du nord du département, le second au NHC (Nouvel Hôpital Civil de Strasbourg), pour toucher les agents de la fonction publique hospitalière. En complément, une action de tractage aux portes est prévue devant les principaux hôpitaux du département : les militants distribuent des tracts directement à l'entrée des établissements, aux heures de changement d'équipe, afin d'aller au contact des agents sur leur lieu de travail.

F. Des mandats institutionnels consolidés

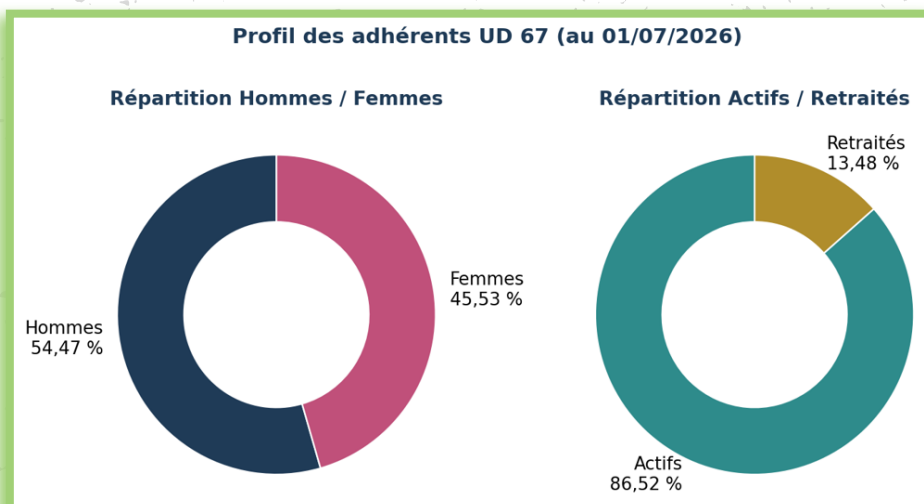
Au-delà des scrutins professionnels, la mandature aura permis à la CFTC du Bas-Rhin de conforter sa présence dans plusieurs instances paritaires et institutionnelles : **Jean-Martin ADAM élu Président du Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle** et Président de l'UDIR ; **Clarence THOMASSIN élue Présidente de la CARSAT Alsace-Moselle**. **Annick WENGER et Nadia WALTER, mandatées au CESER Grand Est**, ont œuvré durant la mandature à la défense de cette instance, menacée de suppression dans le cadre des réformes institutionnelles engagées au niveau national, et à la valorisation de son rôle auprès des militants de l'UD.



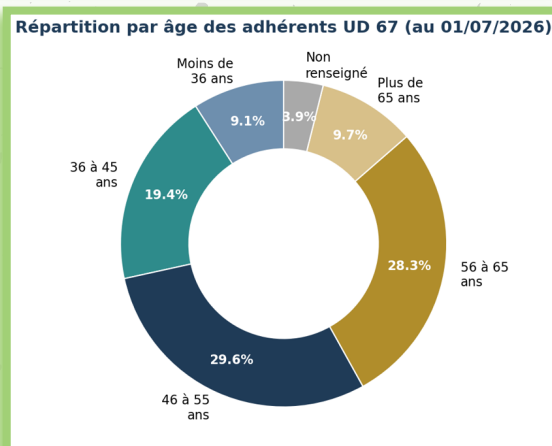
Rapport du Secrétaire Général

III. Le service Gestion des Adhérents

Le nombre d'adhérents de l'UD 67 se caractérise par un **bon équilibre hommes-femmes** et une **majorité d'actifs**, gage du dynamisme de l'implantation syndicale dans les entreprises du département.



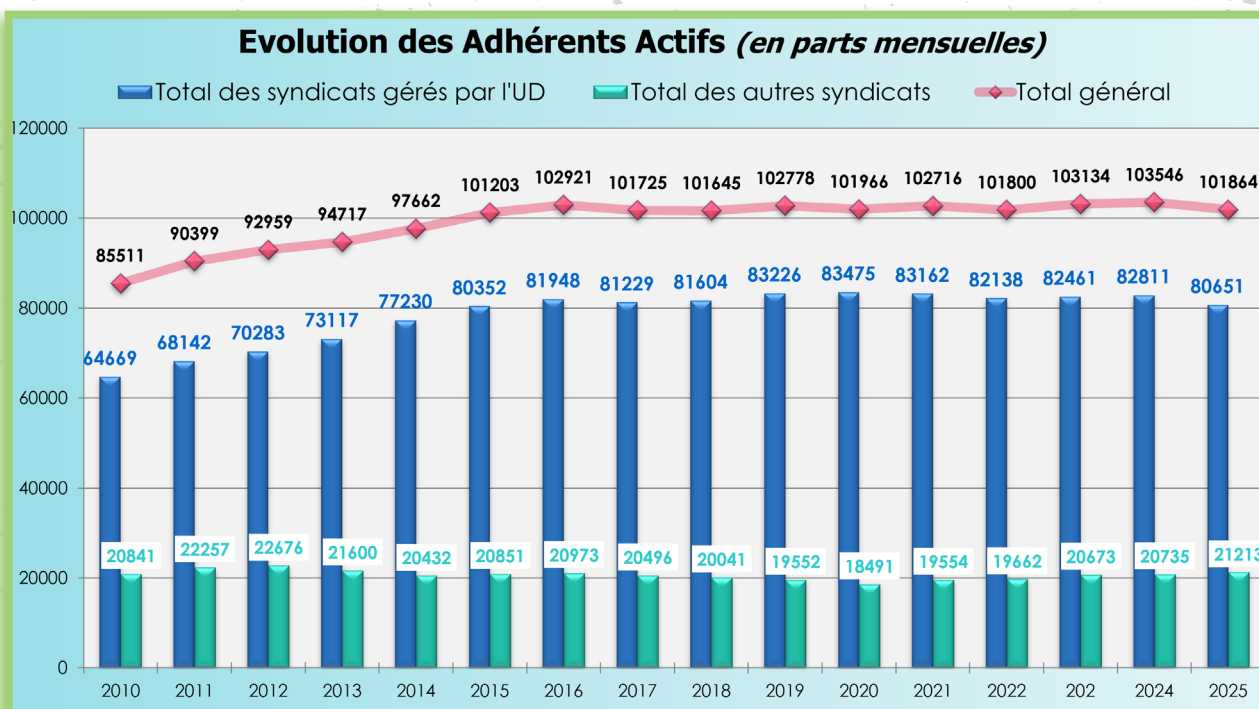
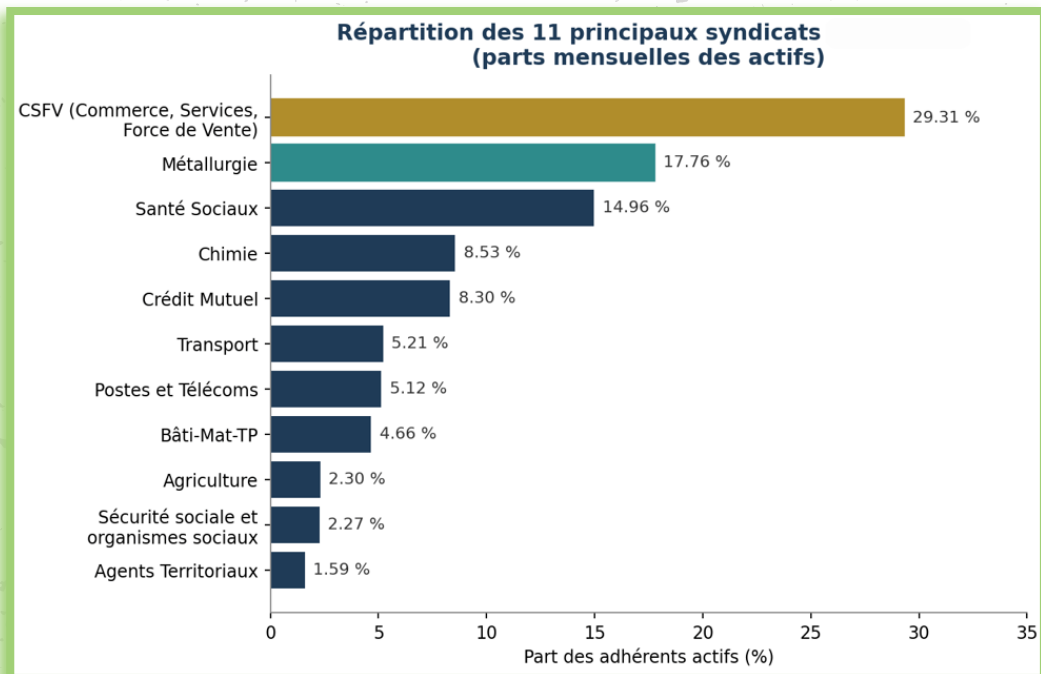
Répartition (au 01/07/2026)	Part
Hommes	54,47 %
Femmes	45,53 %
Adhérents actifs	86,52 %
Adhérents retraités	13,48 %



Tranche d'âge (au 01/07/2026)	Part
Moins de 36 ans	9,07 %
36 à 45 ans	19,37 %
46 à 55 ans	29,65 %
56 à 65 ans	28,31 %
Plus de 65 ans	9,70 %
Non renseigné	3,91 %

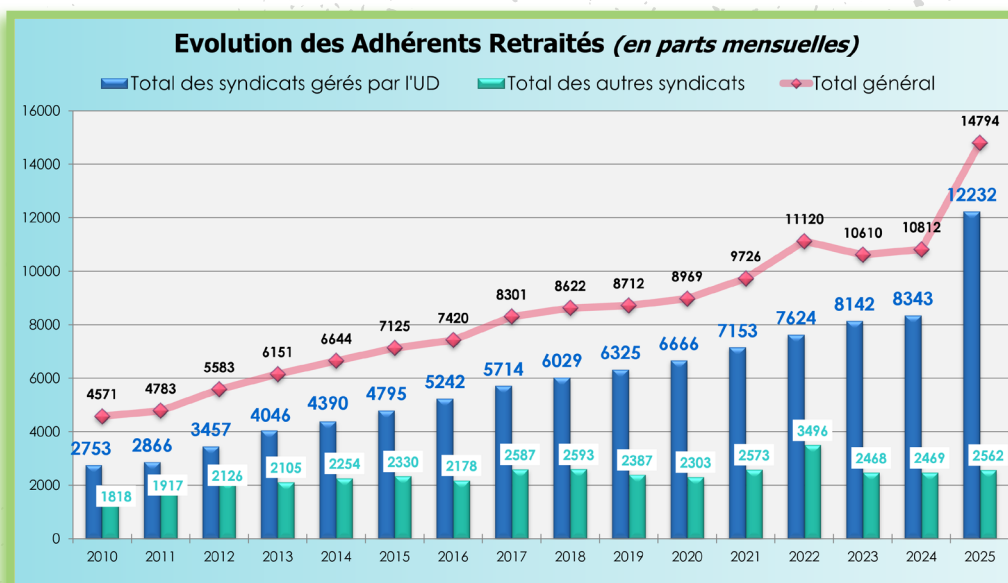
Rapport du Secrétaire Général

Onze syndicats mutualisés concentrent l'essentiel des adhérents actifs de l'UD, avec en tête le syndicat CSFV (commerce, services, force de vente, 29,31 %), suivi de la Métallurgie (17,76 %) et de la Santé-Sociaux (14,96 %).



Le nombre d'adhérents retraités a fortement progressé depuis le début des années 2010, porté à la fois par le vieillissement des adhérents et par l'intégration de nouveaux syndicats (Cheminots notamment). Les adhérents actifs se sont, quant à eux, stabilisés sur la mandature autour de 102 000 parts mensuelles.

Rapport du Secrétaire Général



Un service supplémentaire est proposé depuis septembre 2024, à nos nombreux retraités : L'Union Départementale CFTC du Bas-Rhin propose un contrat santé (complémentaire santé) adapté à nos adhérents retraités et cela à des tarifs préférentiels.

3 niveaux de garanties sont proposés, ceci que vous soyez au régime général ou local.

Union Départementale CFTC du Bas-Rhin
UD BAS-RHIN

EN PARTENARIAT AVEC
HARMONIE MUTUELLE

REMBOURSEMENT - FRAIS DE SANTÉ
VOUS APPORTER AU QUOTIDIEN DES AVANTAGES ET SERVICES DE QUALITÉ

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS RETRAITÉS

VOTRE MUTUELLE SANTÉ

Conseiller Sécourir
Protéger Garantir
Se former Anticiper
Soutenir Accompagner

Harmonie mutuelle
AVANÇONS collectif

REMBOURSEMENT - FRAIS DE SANTÉ
VOUS APPORTER AU QUOTIDIEN DES AVANTAGES ET SERVICES DE QUALITÉ

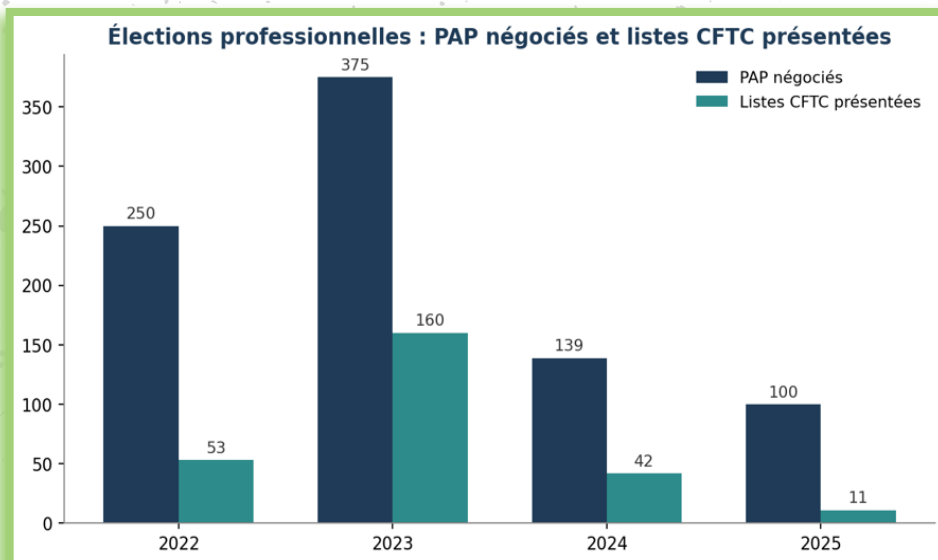
Harmonie mutuelle
GROUPE vyv

AVANÇONS collectif

Rapport du Secrétaire Général

IV. Elections professionnelles

Le suivi des élections professionnelles menées par les délégués syndicaux de l'UD illustre également l'intensité de l'activité de terrain, avec un nombre élevé de protocoles d'accord préélectoraux (PAP) négociés et de listes CFTC présentées, **en particulier lors des grands cycles électoraux de 2022 et 2023**, une dynamique enrichie par l'accompagnement du service Développement de l'UD.



La CFTC conforte également très largement sa 2^{-ème} place sur l'échiquier des organisations syndicales départementales, et cela grâce au travail au quotidien dans vos entreprises. Merci à toutes et tous pour votre implication.

A noter les scores remarquables des élections aux chambres d'agriculture avec un niveau historique de 34,79% dans le Bas-Rhin

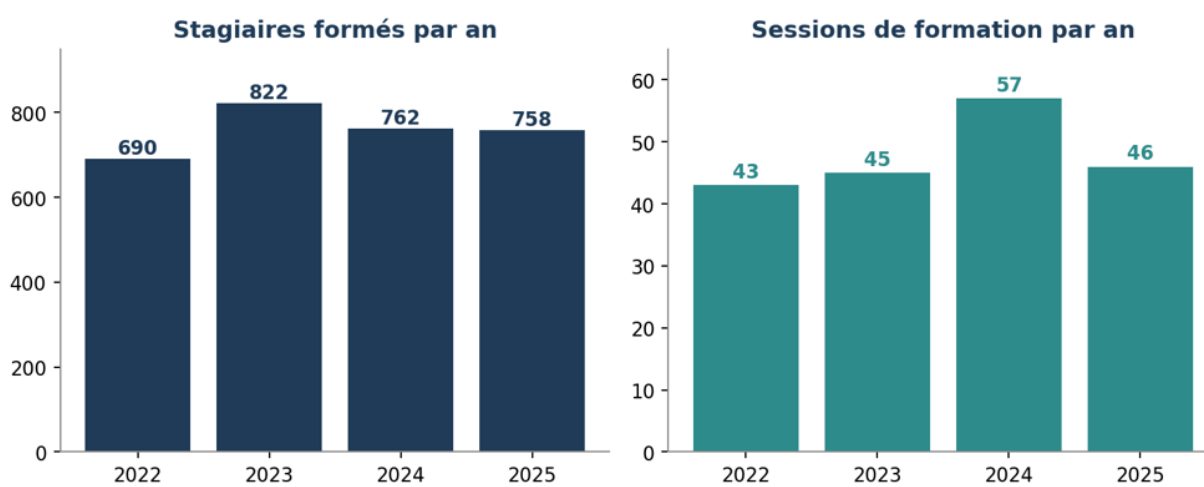


Rapport du Secrétaire Général

V. Le service Formation, fer de lance de l'UD

Considérée par l'équipe dirigeante comme « non pas un gadget mais une priorité », la formation syndicale occupe une place centrale dans l'activité de l'UD tout au long de cette mandature. Chaque année, un plan de formation est élaboré avec les formateurs bénévoles de l'UD (une réunion annuelle se tient désormais à Niederbronn-les-Bains) et adressé aux sections syndicales : **47 formations programmées en 2024, 44 en 2025, avec un taux de réservation de 90 % dès le début de l'année 2026.** Depuis 2023, l'inscription aux formations peut se faire directement en ligne, ce qui a considérablement simplifié l'accès des adhérents.

La formation en chiffres — 3 032 stagiaires formés, 191 sessions (2022-2025)



Sur l'ensemble de la mandature, 3 032 stagiaires ont été formés (soit 8 323 jours-stagiaires), au travers de 191 sessions couvrant 23 thématiques différentes.

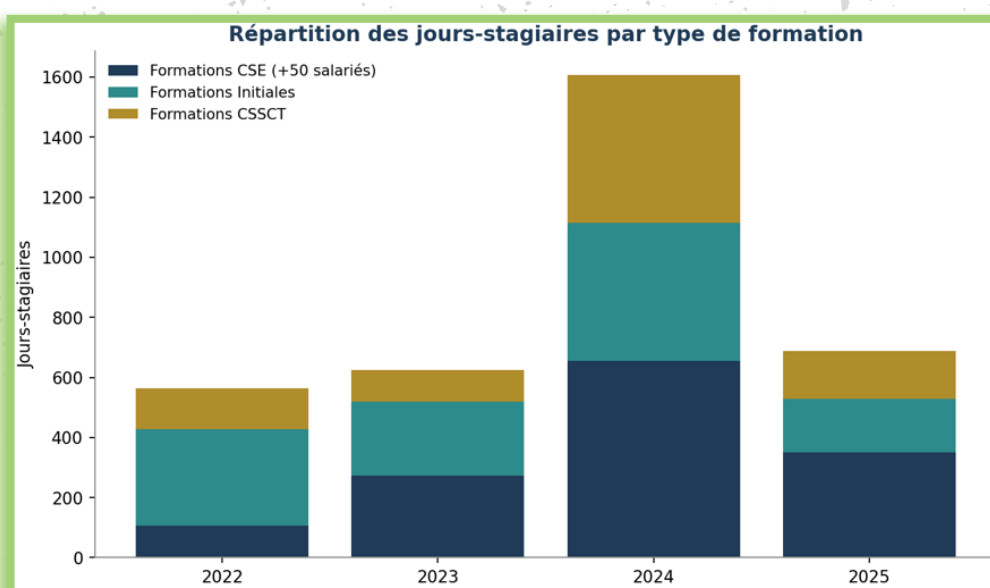
PLAN de FORMATIONS 2026			
Inscription sur le site : https://www.cftc-67.fr/formation (un mail de confirmation vous sera renvoyé après inscription)			
Thème	Date	Lieu	Public cible et pré requis
Formation Initiale (FCITC) Connaître la CFTC, ses services, ainsi que les différents mandats. Connaître les missions des DSP. https://www.cftc-67.fr/formation/initiale	Date 2 jours Du 14 au 15 février Du 20 au 21 mars Du 26 au 27 octobre Du 30 novembre au 1 décembre	UD Schillingheim UD Schillingheim UD Schillingheim UD Schillingheim	Militant débutant ou futur militant (dans une période proche) Pré requis : aucun
Developper sa section syndicale Identifier le potentiel de développement pour sa section	Date 2 jours Du 2 au 4 juin Du 16 au 18 novembre	UD Schillingheim UD Schillingheim	Tout militant est appelé à promouvoir la CFTC Pré requis : Form. Initiale FCITC
Élections professionnelles Préparer et gérer les élections. Construire une stratégie de campagne électorale pour permettre la réussite des élections. Mettre en œuvre les étapes clés de son plan d'action.	Date 2 jours Du 7 au 8 avril Du 14 au 15 septembre	UD Schillingheim UD Schillingheim	Formation indispensable à tout militant confronté aux élections professionnelles dans l'année Pré requis : Form. Initiale FCITC
PAP Militants ou responsables impliqués ou non régulièrement dans la négociation et la conclusion de l'AP au nom de leur syndicat, de leur UD ou de leur FD CFTC.	Date 1 jour Du 14 au 14 Du 14 septembre	UD Schillingheim UD Schillingheim	En priorité les DS et RSS
Dilemme syndical Connaître le rôle du DS et du RSS dans son entreprise et au sein des structures CFTC. Identifier les moyens d'action et savoir les utiliser. Assurer un meilleur service aux salariés.	Date 2 jours Du 19 au 20 mars Du 25 au 27 novembre	UD Schillingheim UD Schillingheim	Tout DS ou futur DS (dans une période proche) Pré requis : Form. Initiale FCITC
CSB (Comité social et économique) + 50 Sal Rassemblement des missions de prévention économique. <i>Intervention expert-comptable et juriste</i> <i>Formation payante à la charge de l'employeur</i> <i>*Pour favoriser la disponibilité des salariés, la durée de cette formation est réduite à 3 jours</i>	Date 2 jours Du 21 au 23 septembre	UD Schillingheim	Tout membre élu titulaire CSB Membre suppléant CSB et RSS/CSB sous conditions Ouvert aux adhérents et non adhérents
CSST Connaître le fonctionnement du CSST. Comprendre les enjeux de la prévention dans l'entreprise. Connaître les outils et méthodes de prévention. <i>Formation payante à la charge de l'employeur</i> <i>*Pour favoriser la disponibilité des salariés, la durée de cette formation est réduite à 3 jours</i>	Date 2 jours Du 18 au 20 mai	UD Schillingheim	Tout membre élu au CSB titulaire ou suppléant, membre de la commission CSST, RS sous conditions Ouvert aux adhérents et non adhérents
Arbres des causes Maîtriser la pratique d'une méthode d'analyse des risques après la survenance d'un accident. Connaître les principes de l'exploitation des résultats des analyses.	Date 2 jours Du 11 au 12 mars Du 5 au 6 novembre	UD Schillingheim UD Schillingheim	Tout membre élu au CSB titulaire ou suppléant, membre de la commission CSST



Rapport du Secrétaire Général

Les formations payantes (CSE, CSSCT, formations initiales) constituent un axe de développement important et un contributeur croissant aux recettes de l'UD :

- Formations CSE (entreprises de plus de 50 salariés) : 25 sessions et 1 386 jours-stagiaires sur la mandature (3 sessions en 2022, 5 en 2023, 11 en 2024, 6 en 2025).
- Formations initiales : 23 sessions et 1 206 jours-stagiaires sur la mandature (7 en 2022, 4 en 2023 — année d'élections professionnelles ayant mobilisé les ressources autrement —, 7 en 2024, 5 en 2025).
- Formations CSSCT : 17 sessions et 891 jours-stagiaires sur la mandature (3 en 2022, 2 en 2023, 9 en 2024, 3 en 2025).



La restriction progressive des budgets confédéraux dédiés à la formation a conduit l'UD à financer certaines formations essentielles (formations initiales, DS-RSS) sur ses fonds propres afin de ne pas pénaliser ses adhérents. La nouvelle salle de formation aménagée à Schiltigheim en 2024, puis les travaux d'agrandissement de l'espace d'accueil menés fin 2025, ont permis d'accompagner cette montée en charge dans de meilleures conditions matérielles. **La réussite n'est possible que grâce à l'implication de toute une équipe mobilisée.**

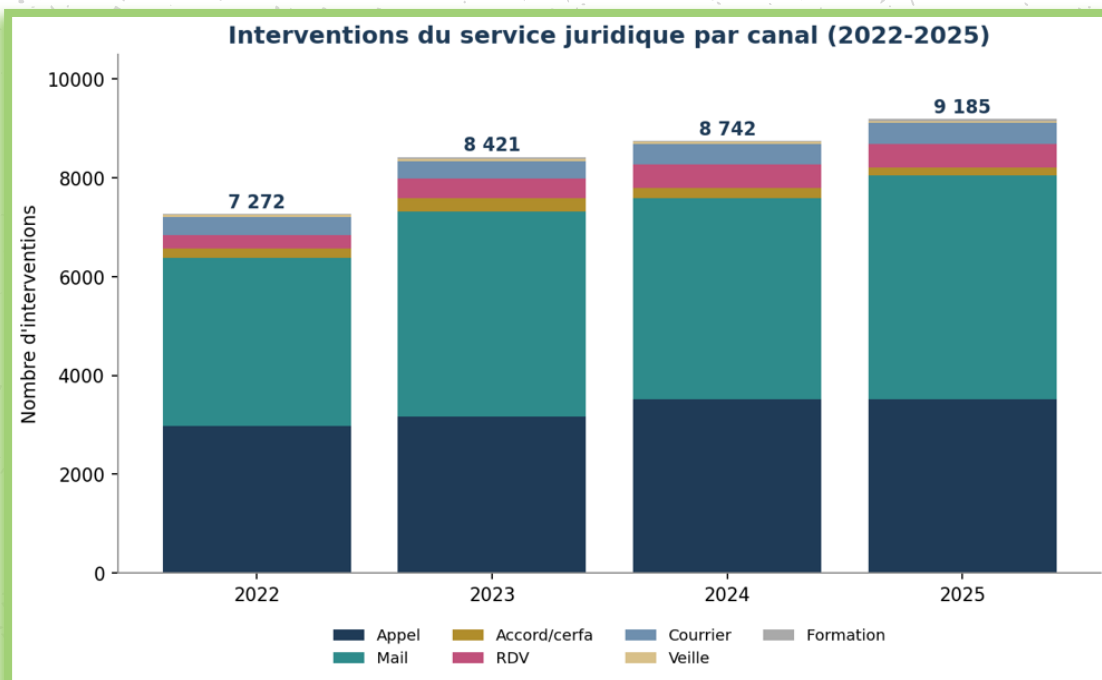
Merci aux formatrices et aux formateurs, sans qui rien ne serait possible, pour leur investissement et leur engagement.



Rapport du Secrétaire Général

VI. Le service Juridique, un accompagnement réactif et expert

Le service juridique de l'UD constitue **l'un des services les plus mobilisés par les adhérents**. Le nombre de ses interventions (entretiens, courriers, vérification des accords négociés dans le cadre des plans d'accompagnement du personnel) **a progressé de 26,43 % entre 2022 et 2025**, une hausse qui se confirme encore sur le début de l'année 2026.

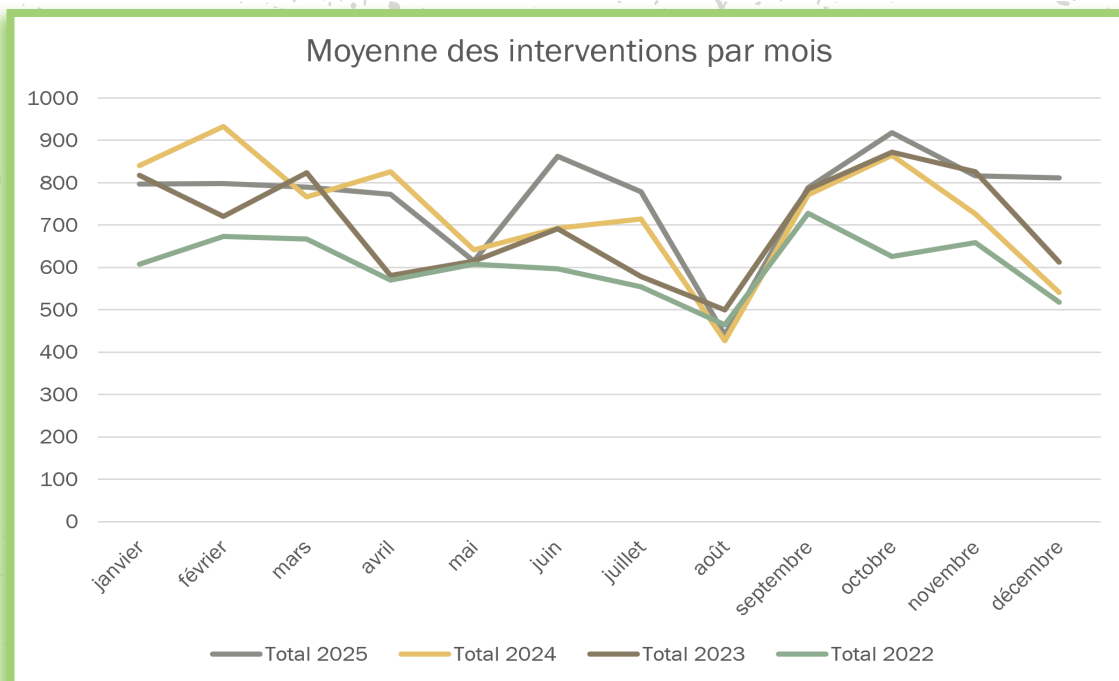


Depuis 2022, plusieurs évolutions ont été engagées afin de garantir la continuité et la qualité de cet accompagnement. Le service a poursuivi son projet de transmission des compétences en accueillant Hind BOUZIANE en apprentissage de 2022 à 2023, puis **Alexia KIMMEL, elle aussi accueillie en apprentissage avant d'être intégrée définitivement à l'équipe à l'issue de sa formation** — un recrutement qui a permis de consolider l'organisation du service et d'en améliorer la réactivité.

En collaboration avec l'informaticien de l'UD, un logiciel dédié au suivi des interventions auprès des adhérents a été conçu : il optimise le traitement des demandes, assure la continuité des dossiers en cas d'absence d'un membre du service et contribue à réduire les délais de réponse.



Rapport du Secrétaire Général



Des journées d'information ont été mises en place, d'abord consacrées aux bulletins de paie puis aux entretiens préalables. Ces actions ont évolué vers l'organisation de webinaires destinés à renforcer les connaissances des adhérents en droit du travail et à leur fournir des outils concrets pour défendre leurs droits ; un sondage a été organisé fin 2025 pour identifier les thématiques à privilégier dans le programme 2026. **Damien BARTHOLOME a rejoint l'équipe des formateurs pour participer, aux côtés de Carole ZIMMERMANN, à la création de ces webinaires.** L'année 2025 s'est conclue par une formation d'approfondissement en droit du travail applicable à la fonction publique, destinée à améliorer le suivi des dossiers des adhérents agents publics.



Le BIJ 67 SEMAINE 16
Le bulletin d'information juridique de l'Union Départementale CFTC du Bas-Rhin
avril 2026

SOMMAIRE

- I. Exception – paiement du salaire lors d'une grève
- II. Maintien du salaire légal en cas d'arrêt de travail – calcul de l'ancienneté
- III. Conséquence d'une transmission tardive du Contrat à durée déterminée (CDD)
- IV. Application erronée d'une convention collective

I. Exception – paiement du salaire lors d'une grève
La Cour de cassation a rappelé dans deux arrêts récents (1, et 2) que les salariés peuvent bénéficier d'une rémunération du temps passé en grève lorsqu'ils ont été contraints d'effectuer ce mouvement en raison d'un manquement grave et volontaire de l'employeur. Il est possible de réclamer le paiement du salaire dans un délai de trois ans.

II. Maintien du salaire légal en cas d'arrêt de travail – calcul de l'ancienneté
Les juges se sont prononcés pour la première fois sur le calcul de l'ancienneté en matière d'arrêt de travail. Elle retient que les périodes de suspension du contrat de travail pour maladie ou accident ne peuvent pas être déduites du calcul de l'ancienneté exigée et ouvrant droit au maintien de salaire légal.

III. Conséquence d'une transmission tardive du Contrat à durée déterminée (CDD)
La Cour de cassation affirme dans un arrêt récent que l'indemnité pour non-transmission ou transmission tardive du CDD et l'indemnité de requalification en CDI sont cumulatives car celles-ci ont pour objectif de réparer deux préjudices distincts.

IV. Application erronée d'une convention collective
La chambre sociale souligne que, quand la convention collective applicable légalement dans la structure est plus intéressante que celle appliquée par erreur, le salarié peut bénéficier des articles plus favorables. Par conséquent, si la convention de forfait jours réellement applicable prévoit moins de jours, alors, le salarié a droit à un rappel de salaire sur la différence à un taux majoré fixé par le juge. En outre, la nullité de la convention de forfait jours ne peut pas être invoquée.

Rapport du Secrétaire Général

VII. Accompagner les salariés face aux difficultés économiques

Il y a deux fois plus d'usine qui ferment que d'usines qui ouvrent. Tout au long de la mandature, **l'accompagnement des salariés confrontés aux difficultés économiques de leur entreprise est resté la priorité de l'Union Départementale.** L'UD a suivi de près la situation d'un grand nombre d'entreprises du département confrontées à des plans de sauvegarde de l'emploi, des redressements, des liquidations judiciaires, ou des restructurations. Début septembre 2025, j'informais ainsi le Conseil qu'à cette seule date, 11 dossiers de plans de sauvegarde de l'emploi représentant environ 830 emplois menacés, principalement dans l'industrie, avaient été transmis à la DREETS.



Parmi les dossiers les plus emblématiques suivis par l'UD :

- SITEK INSULATION (Wissembourg) : après plusieurs années de recherche de repreneur et une tentative de reprise en SCOP par les salariés restée sans suite faute de financement, l'entreprise est liquidée en 2025, entraînant la perte de 114 emplois.
- DURAVIT (Bischwiller) : plan de sauvegarde de l'emploi en 2024 (180 postes sur 250), puis annonce en 2026 d'une fermeture complète du site, la CFTC ayant perdu sa représentation après le licenciement de ses élus.



- CADDIE (Dettwiller) : liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de Saverne fin 2024.
- FLABEG (Sarrewerden) : plan de sauvegarde de l'emploi, 120 salariés licenciés faute de repreneur.



- LOSBERGER (Brumath) : plan de sauvegarde de l'emploi en 2024 (production transférée en Pologne), puis nouvelle vague de licenciements en 2026 (29 postes sur 38, transfert d'une partie de l'activité en Allemagne).
- CENPA / papeterie (Schweighouse-sur-Moder) : entreprise en redressement judiciaire depuis fin 2024, recherche de repreneur en cours début 2026, malheureusement la liquidation de l'entreprise a été actée en date du 1er juin 2026 avec 50 salariés licenciés.

Rapport du Secrétaire Général

- HAGER (Obernai) : plan de sauvegarde de l'emploi portant sur 147 postes administratifs, négocié en intersyndicale avec des indemnités renforcées obtenues grâce à l'intervention des négociateurs CFTC.
- CHEMET G.L.I. (Bischwiller) : entreprise marquée par un accident du travail mortel le 5 mars 2026 ; la CFTC, majoritaire, suit ce dossier de longue date aux côtés de Maître BERTRAND, avocat de la CFTC.
- AUCHAN : cession nationale de 300 supermarchés dont 41 dans le Grand Est, générant une forte inquiétude sur le devenir des salariés concernés.



- EGELHOF (Seltz) : grève des salariés en mars 2026 contre la suppression de primes, dans un contexte de délocalisations progressives vers la Pologne.
- ETESIA (Wissembourg) : entreprise fragilisée par une cyberattaque majeure en 2024, en voie de redressement deux ans plus tard.
- NOVARES (Ostwald) : plan de sauvegarde de l'emploi validé par la DREETS avec des mesures d'accompagnement jugées satisfaisantes par les salariés (congé de reclassement à 80 % du salaire brut, budget de formation).



- Clinique Saint-François (Haguenau) : signalement de risques psychosociaux et de tensions de gouvernance en 2026, dossier suivi avec l'appui de l'ARS.

Cette activité de veille et d'accompagnement, réunion après réunion, illustre le rôle de proximité que l'UD entend jouer aux côtés des délégués syndicaux et des salariés confrontés à des restructurations, dans un tissu économique départemental marqué par les difficultés récurrentes de l'industrie (automobile, métallurgie, bâtiment).

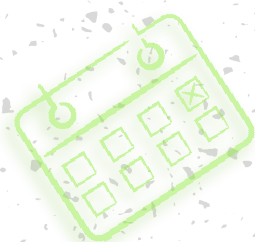
Rapport du Secrétaire Général

VIII. Droit local et travail dominical : une mobilisation constante

La défense du droit local et du repos dominical demeure l'un des combats identitaires de la CFTC du Bas-Rhin. L'UD a maintenu, sur toute la mandature, une position de vigilance systématique face aux ouvertures dominicales jugées illégales, sollicitant Maître Hervé BERTRAND, avocat de la CFTC, à chaque nouvelle situation litigieuse. Sur les dimanches de l'Avent, l'UD a régulièrement donné un avis favorable à l'ouverture des commerces sous réserve d'un encadrement strict des horaires, position qu'elle a dû rappeler chaque année face aux tentatives d'élargissement des plages d'ouverture. En 2025, une commission réunissant les Unions Départementales du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle a été mise en place au sein de l'Union Régionale afin d'harmoniser les actions en justice sur le travail dominical à l'échelle du Grand Est.

Plusieurs procédures emblématiques illustrent cette mobilisation constante :

- 11 juin 2022 : demande d'ouverture des commerces à Strasbourg — référé en annulation-suspension engagé par la CFTC.
- 10 juillet 2022 : courrier de rappel de l'avocat de la CFTC à la suite de l'ouverture illégale des commerces alimentaires et d'habillement du centre Outlet de Roppenheim.
- 8 octobre 2023 : nouvelle demande d'ouverture des commerces à Strasbourg — avis défavorable de la CFTC et des autres organisations syndicales ; le préfet suit leur position et ne donne pas suite à la demande des commerçants.
- 28 décembre 2023 : à la suite d'un référé en annulation-suspension engagé par la CFTC, le maire d'Illkirch retire l'arrêté qu'il avait pris.
- 30 juin 2024 : nouvelle demande d'ouverture des commerces à Strasbourg — référé en annulation-suspension.
- 24 mars 2025 : deux magasins d'alimentation ouvrant illégalement tous les dimanches font l'objet d'une demande de fermeture introduite par l'avocat de la CFTC.



Ouverture des commerces le dimanche : les dérogations doivent être strictement respectées

Alors qu'en référé, le tribunal administratif de Strasbourg avait autorisé l'ouverture des commerces au cours de deux dimanches de juillet 2021 et d'un dimanche de janvier 2022, ainsi que pendant Vendredi saint 2 avril 2021, il vient d'annuler sur le fond l'ensemble des arrêtés préfectoraux, suite aux requêtes de la CFTC et de la CGT.

Par J.-F.C. - 09 avr. 2022 à 06:30 | mis à jour le 09 avr. 2022 à 18:54 - Temps de lecture : 3 min



Le tribunal administratif de Strasbourg vient d'annuler l'ensemble des arrêtés préfectoraux relatifs à l'autorisation d'ouverture des commerces lors de quatre dimanches étalés sur ces 10 derniers mois. Photo DNA/Cédric JOUBERT

« Le repos dominical n'est pas négociable. Le dimanche, ce sont les amis, la vie de famille, dans les associations et pas au travail. Les salariés du commerce ont droit également au repos du dimanche. » Laurent Walter, secrétaire général UD-CFTC du Bas-Rhin, peut crier victoire, même si elle arrive un peu tardivement. Car dans un premier temps, le tribunal administratif de Strasbourg avait rejeté les référés suspensifs de la CFTC et de la CGT qui demandaient l'annulation des arrêtés préfectoraux autorisant l'ouverture des commerces les dimanches 4 et 16 juillet 2021, dimanche 16 janvier 2022, ainsi que le Vendredi saint 2 avril 2021.

Rapport du Secrétaire Général

IX. Les mobilisations sociales

A. Une mobilisation historique contre la réforme des retraites (2023) - 14 manifestations

La mandature s'est ouverte sur une mobilisation sociale d'ampleur exceptionnelle contre la réforme des retraites, qui a rythmé les premiers mois de l'année 2023. L'UD a participé à l'ensemble des journées nationales de mobilisation intersyndicale, avec des cortèges organisés simultanément à Strasbourg, Saverne, Haguenau et Sélestat pour permettre au plus grand nombre d'adhérents de participer près de chez eux. Selon les journées, entre 300 et 500 militants et adhérents ont défilé sous les couleurs de la CFTC.



Cette mobilisation a nécessité une organisation logistique importante : mise à disposition d'une sonorisation, de chasubles et de brassards pour les référents sécurité, réflexion sur la prise en charge du co-voiturage lorsque les bus n'étaient pas affrétés faute de demandes suffisantes. Pour les professions ne pouvant physiquement quitter leur poste, comme dans le secteur médico-social, Brigitte OBERLE a proposé que les salariés portent un badge en signe de solidarité avec les grévistes.

B. Des mobilisations articulées avec les positions confédérales et intersyndicales

L'Union Départementale a systématiquement veillé à ce que ses actions de terrain s'inscrivent dans le cadre des positions arrêtées au niveau confédéral et de l'intersyndicale, plutôt que de se positionner isolément.

C. D'autres temps forts de mobilisation professionnelle

Au-delà des grandes journées nationales, l'UD a pris part à plusieurs mobilisations sectorielles. Début 2025, dans le cadre du « Beauvau des Polices Municipales » organisé à Paris puis à Metz, la CFTC a obtenu du Ministère d'être reçue et d'y faire entendre sa voix, portée par des militants de la Police Municipale du Bas-Rhin.

D'autres mobilisations, plus ponctuelles, ont marqué la fin de la mandature, notamment les journées du 18 septembre et du 2 octobre 2025, dont le déroulement a été perturbé par des incidents en marge des cortèges : présence de black blocs le 18 septembre, et modification de dernière minute du parcours le 2 octobre par la Préfecture.

Rapport du Secrétaire Général

X. Le Congrès du 16 octobre 2026 : une nouvelle étape

La mandature s'achèvera par le Congrès de l'Union Départementale, fixé au vendredi 16 octobre 2026 au Bischenberg à Bischoffsheim, site retenu pour sa capacité d'accueil (300 personnes) et ses infrastructures. En amont de ce Congrès, le Conseil de l'UD a validé en mars 2026 plusieurs évolutions de ses statuts, renforçant notamment les règles de gouvernance interne.

XI. Conclusion et perspectives 2026-2029

La mandature 2022-2026 aura confirmé la place de l'Union Départementale CFTC du Bas-Rhin comme l'une des structures les plus dynamiques de la Confédération, portée par une progression continue de sa représentativité (élections TPE, mandats institutionnels), un engagement massif dans la formation syndicale et l'accompagnement juridique des adhérents, et une implication de tous les instants aux côtés des salariés confrontés aux restructurations économiques. Elle aura aussi révélé la fragilité que peut représenter, pour une structure fondée sur la mutualisation des moyens, la remise en cause de cet équilibre par l'un de ses syndicats les plus importants — un défi que l'UD a choisi de relever par le dialogue plutôt que par la rupture.

À l'approche du Congrès du 16 octobre 2026, les enjeux qui se dessinent pour la mandature 2026-2029 sont clairs : préparer les élections professionnelles de la Fonction publique en 2026, accompagner nos élus dans les élections dans les entreprises, poursuivre la défense du droit local et du régime local d'Alsace-Moselle, accompagner la montée en charge du service juridique, consolider la mutualisation et transmettre à une nouvelle génération de militants, avec l'ensemble des syndicats de l'Union Départementale, le sens de l'engagement syndical qui a fait, depuis plus de dix ans, la force de l'Union Départementale du Bas-Rhin.

avec la
CFTC
je suis plus
GRAND
dans ma
vie professionnelle

Un grand MERCI à toutes et tous pour votre engagement à défendre les valeurs CFTC, sur notre beau territoire.



Communication

Voeux



Plaquettes informatives

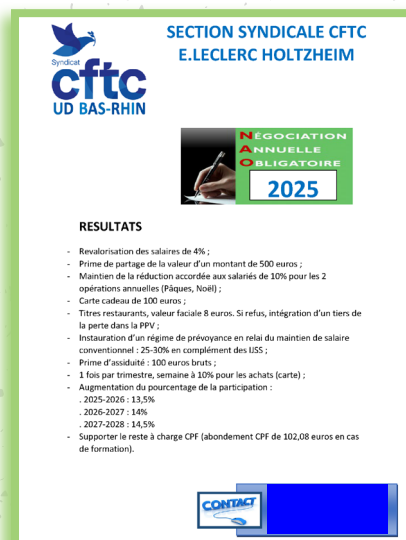


Mails

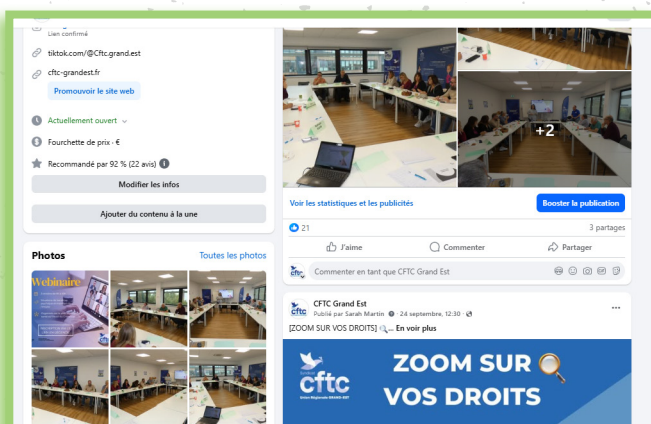


Communication

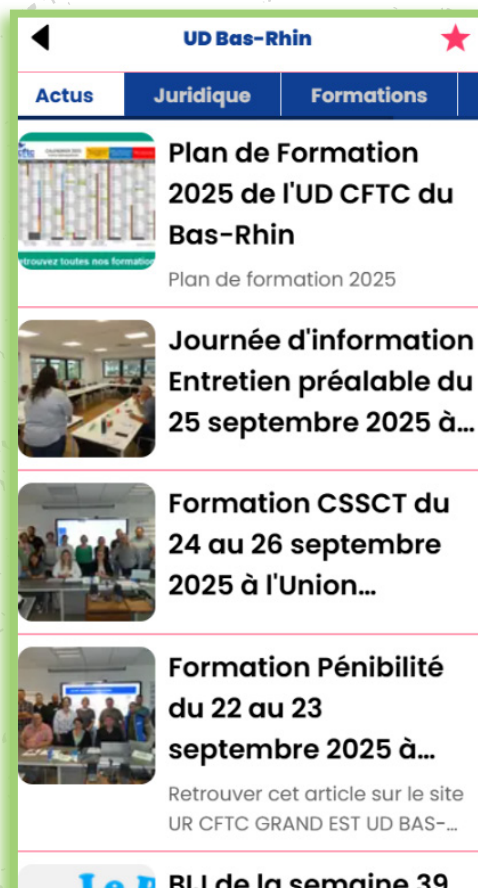
Tracts



Facebook CFTC Grandest



Application Grand -Est



Site internet



Communication

Communiqués de presse



COMMUNIQUE DE PRESSE CFTC

du 27 avril 2026

Manifestation du 1^{er} mai

travaillé ou chômeur, ce qu'en pense la CFTC du Bas-Rhin

ne participera pas cette année à la manifestation intersyndicale à Strasbourg. En effet, ces manifestations rassemblent souvent plusieurs mouvements dont les revendications ne sont pas liées au 1^{er} mai, notamment politique.

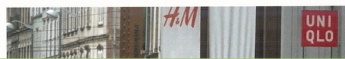
CFTC du Bas-Rhin n'appellera pas à défilier le 1^{er} Mai.

En effet, des employeurs d'enseignes de boulangerie ou de fleuristes se sont plaints de la manifestation du 1^{er} mai. À la suite de cela un projet de loi devrait être déposé rapidement. Même si la liste des professions autorisées à travailler sera limitée à ces 2

Ouverture des commerces le dimanche : les dérogations doivent être strictement respectées

Alors qu'en référé, le tribunal administratif de Strasbourg avait autorisé l'ouverture des commerces au cours de deux dimanches de juillet 2021 et d'un dimanche de janvier 2022, ainsi que pendant Vendredi saint 2 avril 2021, il vient d'annuler sur le fond l'ensemble des arrêtés préfectoraux, suite aux requêtes de la CFTC et de la CGT.

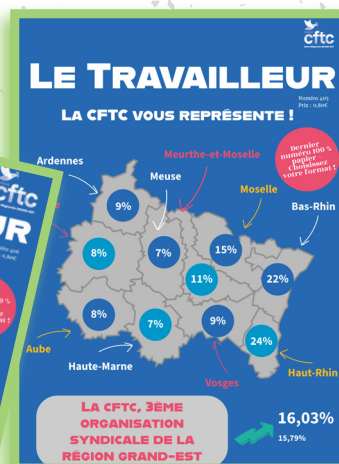
Par J.-F.C. - 09 avr. 2022 à 06:30 | mis à jour le 09 avr. 2022 à 18:54 - Temps de lecture : 3 min



Gadgets



Le Travailleur



Événements

Manifestations retraite



Événements

Salon CSE



Les Colloques



Evénements

Congrès Union Régionale Grand-Est



Débrayages



Evénements

Village CFTC à SELESTAT



Village CFTC à OBERNAI

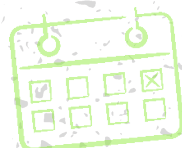


Evénements

Actions de visibilité Secteur WISSEMBOURG



Actions de visibilité Secteur SELESTAT



Evénements

Actions de visibilité Secteur HAGUENAU



Journée de la Femme



Événements

Journées et matinées d'information



Journée Vin chaud



Conseillers salarié / Prud'hommes

Liste des Conseillers du salarié CFTC du Bas Rhin

TITRE	NOM	PRENOM	CP	VILLE	TELEPHONE	MAIL
ARRONDISSEMENT D'HAGUENAU						
Monsieur	DUBUC	Arnold	67500	HAGUENAU	06 82 64 14 76	dubuc6758@gmail.com
Madame	MEYER	Nelly	67240	BISCHWILLER	06 87 37 80 08	nellymeyer@hotmail.fr
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM						
Madame	JAGER	Myriam	67190	MUTZIG	06 27 88 27 39	myrijager@gmail.com
Monsieur	KLEIN	Yannick	67130	MUHLBACH SUR BRUCHE	06 23 66 53 74	yannick.klein08@gmail.com
Monsieur	WEBER	Christophe	67530	OTTROTT	06 15 76 11 77	weber_christophe.res67@yahoo.fr
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE						
Monsieur	CHRIST	Jonathan	67700	SAVERNE	06 10 95 39 01	christjonathan@hotmail.fr
Monsieur	ROBITZER	Denis	67320	REXINGEN	06 28 28 02 01	robitzer.denis@neuf.fr
ARRONDISSEMENT DE SELESTAT/ERSTEIN						
Madame	GUNTHER	Marlyse	67860	BOOFZHEIM	06 11 25 26 79	marlyse_gunther@orange.fr
Madame	WEBER	Isabelle	67820	WITTISHEIM	06 74 44 31 31	iweber.energetix67@gmail.com
Monsieur	ZEMB	Stéphane	68124	LOGELBACH	06 83 47 68 90	zemb.stephane@wanadoo.fr
ARRONDISSEMENT DE STRASBOURG / STRASBOURG CAMPAGNE						
Monsieur	ANCEL	Karim	67300	SCHILTIGHEIM	06 49 24 58 54	karim.du.6@hotmail.fr
Madame	BEN SALAH	Manel	67100	STRASBOURG	07 62 91 74 14	manelben@yahoo.fr
Monsieur	G'STYR	Sébastien	67850	HERRLISHEIM	06 85 55 23 96	sebastien.gstyr@gmail.com
Monsieur	GILTJES	Rémi	67800	HOENHEIM	06 42 85 93 14	remyandlau@yahoo.fr
Monsieur	LORIS	Gilles	67550	VENDENHEIM	06 63 31 61 95	lorisgilles@gmail.com
Madame	MULLER-MACZKA	Clarisse	67000	STRASBOURG	06 79 13 86 84	cl.muller.maczka@gmail.com
Madame	VLAD	Lucia	67100	STRASBOURG	06 79 37 71 93	lorenah678@yahoo.fr
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG						
Monsieur	DEHNER	Alain	67240	OBERHOFFEN SUR MODER	06 80 37 44 58	alain.dehner@sfr.fr
Monsieur	WALTER	Laurent	67250	ASCHBACH	06 60 89 08 43	laurent.walter@cftc-67.fr

Liste des Conseillers Prud'hommes CFTC du Bas Rhin

Conseil des Prud'Hommes STRASBOURG				Conseil des Prud'Hommes SCHILTIGHEIM			
TITRE	NOM	PRENOM	SECTION	TITRE	NOM	PRENOM	SECTION
Monsieur	DOMINEAU	Philippe	Commerce	Monsieur	de PRAT	Erwann	Commerce
Madame	HAZEMANN	Isabelle	Activités diverses	Madame	GRALL	Sandra	Activités diverses
Madame	HIPP	Sandra	Commerce	Madame	JAECKEL	Elisabeth	Industrie
Monsieur	KEIL	Jonathan	Industrie	Madame	MANJI	Samia	Industrie
Madame	KNOEPFFLER	Siegilde	Encadrement	Monsieur	RICHIER	Pierre	Encadrement
Monsieur	KRIEGER	Julien	Industrie	Monsieur	YESIL	Ahmet	Commerce
Monsieur	MAIDADI YAOUBA	Issa	Commerce	Conseil des Prud'Hommes SAVERNE			
Monsieur	MUNIER	Fabrice	Encadrement	TITRE	NOM	PRENOM	SECTION
Monsieur	OBERGFELL	Yves	Agriculture	Monsieur	FATTORE	Laurent	Encadrement
Madame	PIERRAT	Yasmina	Commerce	Madame	KUHN	Nathalie	Commerce
Monsieur	SAINZELLE JAILLETTE	Laurent	Activités diverses	Madame	LOBSTEIN	Sandrine	Activités diverses
Madame	SCHMITT	Catherine	Activités diverses	Monsieur	RAUNER	Cyrille	Industrie
Madame	SCHWEITZER	Audrey	Industrie	Madame	THEVENOT	Aurélié	Agriculture
Madame	SINGUERLET	Nathalie	Commerce	Monsieur	ZIDOUD	Ramdane	Commerce
Monsieur	STUTZER	Franck	Industrie	Conseil des Prud'Hommes HAGUENAU			
Madame	WOELFFEL	Sandrine	Commerce	TITRE	NOM	PRENOM	SECTION
				Madame	DHESSE	Sylvia	Industrie
				Monsieur	MERDINGER	Martial	Encadrement
				Monsieur	REGINA	Pascal	Commerce
				Madame	WODLI	Caroline	Activités diverses

Réseau

Organisme	Dénomination	NOM	Prénom	Tit/Supp
ACST 67	Association en conseil santé au travail Conseil d'administration Commission de contrôle	FACONNIER	Laurent	Titulaire
		BURR	Martine	Titulaire
ADIRA	Agence de développement d'ALSACE	WALTER	Laurent	Titulaire
AST 67	Alsace santé au travail Conseil d'administration Commission de contrôle	WEBER	Isabelle	Titulaire
		RAUNER	Cyrille	Titulaire
CAF	Caisse d'allocations familiales	MULLER	Patricia	Titulaire
		SCHWINTÉ	Olivier	Suppléant
CARSAT	Alsace Moselle	THOMASSIN	Clarence	Titulaire
		ADAM	Jean-Martin	Suppléant
CASF	Comité alsacien des services aux familles	WENDLING	Sandra	Titulaire
		LOPEZ-BURG	Magalie	Suppléant
CAE	Comité alsacien pour l'Emploi	ADAM	Jean-Martin	Titulaire
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie personnes âgées (actif)	SCHMITT	Catherine	Titulaire
CDAPH	Commission des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées	SCHMITT	Catherine	Titulaire
		WITTEMER	Nicole	Suppléante
C2IAE	Commission inclusion et insertion par l'activité économique	ADAM	Jean-Martin	Titulaire
		MULET	Carole	Suppléante
CDJSVA	Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative	WALTER	Anthony	Titulaire
CODEI	Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	WALTER	Laurent	Titulaire
		WEBER	Christophe	Suppléant
CLD France TRAVAIL	Comité de liaison France Travail	ADAM	Jean-Martin	Titulaire
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	KEIL	Jonathan	Suppléant
		KNOEPFEL	Sabine	Titulaire
CPM	Comité des partenaires de la mobilité des communautés des communes STE ODILE	GUNTHER	Marlyse	Titulaire
		EHRHART	Maria	Suppléante

Organisme	Dénomination	NOM	Prénom	Tit/Supp
CTSA	Commission Territoriale des Sanctions Administratives Transports	PORCHERERET	Francis	Titulaire
IPR GRAND EST France TRAVAIL		ADAM	Jean-Martin	Titulaire
		MULET	Carole	Suppléante
IUT Robert SCHUMAN		DIOCHET	Patrice	Titulaire
		LOBSTEIN	Sandrine	Suppléant
IRGLAM		GROSS	Didier	Titulaire
MISSION LOCALE	HAGUENAU ALSACE NORD	DUBUC	Arnold	Titulaire
OAAASN	Observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation 67	WALTER	Laurent	Titulaire
		MAIDADI YAOUBA	Issa	Suppléant
RLAM	Régime Local d'ALSACE MOSELLE	DIDIOT	Serge	Titulaire
		VIERLING KOVAR	Emmanuelle	Titulaire
		ADAM	Jean-Martin	Titulaire
		BOHNER	Mike	Suppléant
		GALL	Valentin	Suppléant
		WALTER	Laurent	Suppléant
TCI Pôle social		LEY	Sandrine	Titulaire
		YESIL	Ahmet	Suppléant
URSSAF	Alsace	STEIGER	Dominique	Titulaire
		OBERLE	Brigitte	Suppléant
URSSAF	Bas-Rhin	OBERLE	Brigitte	Titulaire
		MULLER	Didier	Suppléant

Secteur Agriculture

Organisme	Dénomination	NOM	Prénom	Tit/Supp
CAAA AG	Caisse d'assurance accidents agricoles du Bas-Rhin Assemblée Générale	GROSS	Didier	Titulaire
		PAUL	JeanPhilippe	Titulaire
		SPENGLER	Raphael	Titulaire
		LATOIR	Guillaume	Titulaire
		CELEPCI	Ali	Suppléant
		SCHNEIDER	Eloi	Suppléant
		OBERGFELL	Yves	Suppléant
CAAA CD	Caisse d'assurance accidents agricoles du Bas-Rhin Comité directeur	PIERRON	Hervé	Suppléant
CDOA	Commission départementale de l'orientation de l'agriculture	GROSS	Didier	Titulaire
		SPENGLER	Raphael	Suppléant
TCI Pôle social AG	Tribunal des affaires de la Sécurité Sociale du Bas-Rhin formation agricole	SPENGLER	Raphael	Titulaire
		HOLL	Thierry	Suppléant
		PIERRON	Hervé	Suppléant
		PIERRON	Hervé	Titulaire
		SPEYSER	Stéphane	Titulaire

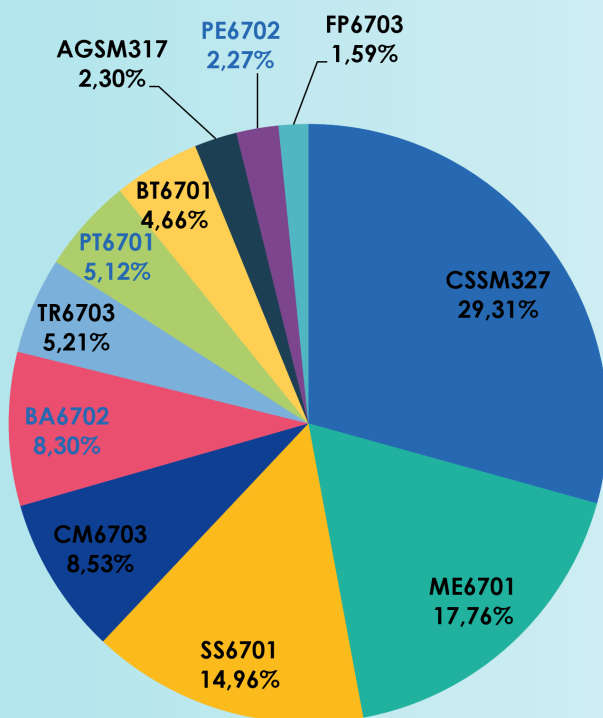


Syndicats

Leurs actions

Répartition des 11 principaux syndicats

(parts mensuelles 2023/2026 des actifs)



CSSM327 = CSFV
ME6701 = Métallurgie
SS6701 = Santé Sociaux
CM6703 = Chimie
BA6702 = Crédit Mutuel
TR6703 = Transport
PT6701 = Postes et Télécoms
BT6701 = Bâti-Mat-TP
AGSM317 = Agriculture
PE6702 = Sécurité sociale et organismes sociaux
FP6703 = Agents Territoriaux



Syndicat

cftc
UD BAS-RHIN



Syndicats

Président
Patrick ERTZ

Secrétaire Général
Raphaël GUINA

Syndicat CFTC Commerce, Services et Force de Vente Grand-Est

Le syndicat CFTC Commerce, Services et Force de Vente, section du Bas-Rhin, est composé d'un nombre important de sections syndicales de petites et de moyennes entreprises, ce qui rend indispensable un travail de proximité. Cette écoute et cet accompagnement au quotidien sont rendus possibles par la mutualisation des moyens entre le syndicat et l'union départementale CFTC du Bas-Rhin. Cette complémentarité entre le syndicat et l'union départementale permet de renforcer le poids de la CFTC dans le département.



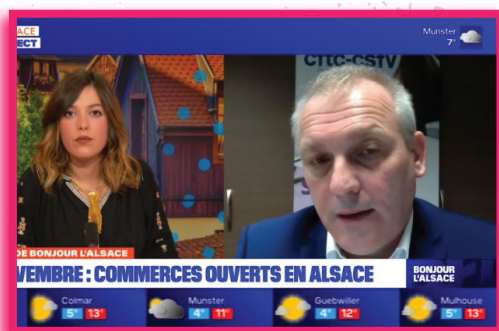
Le développement de la CFTC est une priorité pour notre syndicat. Pour atteindre cet objectif, nous mettons en place des actions complémentaires à celles de l'union départementale :

- o Des formations spécifiques pour les sections relevant de la même entreprise,
- o Un livret d'accueil spécifique à nos professions,
- o Des actions complémentaires pour la défense du repos dominical,
- o Du matériel de propagande pour une meilleure visibilité de la CFTC (magazine, agenda, calendrier...)
- o Un accompagnement personnalisé lors des élections professionnelles

Toute cette politique permet à nos sections syndicales de grandir et de réaliser de très bons résultats aux élections professionnelles.



Syndicats



De nombreuses actions syndicales ont eu lieu ces quatre dernières années : parmi elles, les différentes manifestations nationales et internationales en faveur de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, en faveur d'une augmentation des salaires, contre le projet de réforme des retraites et de l'assurance chômage du gouvernement, ainsi que des mobilisations pour le repos dominical, contre le travail du 1er mai et des jours fériés, et contre les restructurations dans les entreprises.

Nos secteurs ont été confrontés à de nombreuses restructurations et fermetures d'entreprises en Alsace comme dans le reste de la France. Vous avez probablement connu les entreprises du commerce comme Camaïeu, Go Sport, Naf Naf, Jennyfer, Gap, Minelli, San Marina ou encore Cora, enseignes qui n'existent plus aujourd'hui.

Toutes ces entreprises faisaient la fierté de nos centres-villes et de nos centres commerciaux. Elles étaient animées par des salariés professionnels et passionnés par leur métier. Accordons-leur une pensée affectueuse.



Dans le secteur des industries alimentaires, nous déplorons que la France importe de plus en plus de denrées, ce qui pénalise fortement les emplois dans nos industries et fragilise le milieu agricole. La viande et la charcuterie sont particulièrement impactées.

La dégradation des conditions de travail est un autre facteur de préoccupation. La baisse des effectifs, les incivilités de certains clients et l'absence d'évolution de carrière sont de nature à porter atteinte aux conditions de travail des salariés. Les autorités ont été sensibilisées sur ces nouvelles formes de mal-être au travail mais la situation n'évolue pas. Le syndicat, en lien avec la Fédération, a mis en oeuvre des dispositifs pour lutter contre la violence et le harcèlement au travail : questionnaire, guides juridiques, supports de communication, « harcélomètres »...



Par ailleurs, la souffrance grandissante des salariés seniors est une préoccupation majeure pour la section CFTC-CSFV, dans la mesure où, bien trop souvent dans nos métiers, les préoccupations de ces collègues de travail ne sont malheureusement pas prises en compte.

De manière générale, toutes les actions syndicales que nous avons menées et les projets que nous portons sont conduits dans le seul objectif de servir les intérêts matériels et moraux des salariés et de leur famille, afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement dans leur travail et en dehors.

Syndicats

De nombreux délégués sont investis de mandats de représentation, accordés par l'union départementale, ou occupent des fonctions de conseiller du salarié ou de conseiller prud'homal. Ces différents engagements contribuent au rayonnement de l'union départementale. Nous remercions bien sincèrement toutes ces personnes pour leur implication et pour leur investissement. Notre syndicat est bien représenté dans les instances de gouvernance de notre union départementale, ce qui nous permet de défendre au mieux les intérêts des salariés de nos professions.

LA CFTC AVANCE

A l'occasion de ce congrès, nous allons faire un point d'étape sur les actions que nous avons pu mener au cours de ces quatre dernières années et nous élirons les instances dirigeantes de notre union départementale. Nous nous projeterons également dans l'avenir avec des idées et des projets en nombre.

Nous rappelons ici que nos sections syndicales font la fierté de notre syndicat. Nous poursuivrons avec elles nos actions en faveur des salariés. Nos sections syndicales ont tout notre soutien et nos encouragements. Nous nous engagerons dans la nouvelle mandature avec confiance et détermination.



Patrick ERTZ

Président



Syndicats

Syndicat CFTC des Agents Territoriaux du Bas-Rhin

Président

Eric SCHUHMACHER

Secrétaire Général

Thiebault PARRE



Au cours des quatre dernières années, le Syndicat Départemental CFTC des Agents de la Fonction Publique a poursuivi son engagement en faveur de la défense des agents de la Fonction Publique, du dialogue social et de l'amélioration des conditions de travail.

Dans un contexte marqué par des réorganisations de services, des contraintes budgétaires croissantes et des évolutions importantes de la Fonction Publique, la CFTC a maintenu une présence active et constructive auprès des collectivités et des personnels.

Le syndicat a accompagné de nombreux agents dans leurs démarches administratives, disciplinaires et statutaires, notamment sur des situations liées aux accidents de service, au reclassement, à la souffrance au travail, au harcèlement ou encore aux mobilités professionnelles. La CFTC a privilégié le dialogue et la recherche de solutions équilibrées tout en restant vigilante sur le respect des droits des agents.

La participation active aux différentes instances de dialogue social a permis au syndicat d'intervenir sur des sujets majeurs tels que le temps de travail, la sécurité des agents, les régimes indemnitaires, les avancements, la protection sociale complémentaire et les conditions matérielles de travail.

Afin de maintenir une proximité constante avec les personnels, la CFTC a renforcé sa communication par des permanences syndicales, des réunions d'information, un accompagnement téléphonique et numérique ainsi qu'une présence régulière sur les sites de travail.

La santé et la sécurité au travail sont restées au cœur des préoccupations du syndicat, notamment sur les risques psychosociaux, la prévention des accidents, les équipements de protection et la reconnaissance des accidents de service.

Malgré les difficultés rencontrées (manque de moyens humains, complexification des dossiers, tensions dans certains services et augmentation des situations individuelles sensibles), le syndicat a poursuivi son action avec détermination.

Pour les prochaines années, la CFTC entend renforcer la défense des agents, développer la proximité avec les personnels, améliorer la communication syndicale, former les représentants et poursuivre le développement du syndicat.

Fidèle à ses valeurs de dialogue, de solidarité, de respect et d'humanisme, la CFTC demeure pleinement mobilisée au service des agents et de la défense du service public.

Eric SCHUHMACHER

Président



Syndicats

Président
Emmanuel PRINTZ
Secrétaire Général
Luc OBERMEYER

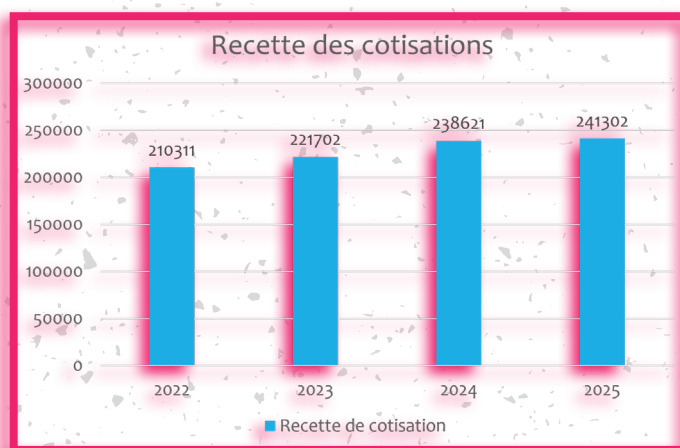
**Syndicat CFTC de
la Métallurgie du
Bas-Rhin**

Vice-Président : Yann RUMIN - Secrétaire adjoint : Jonathan KEIL - Trésorière : Isabelle CRIQUI
- Trésorier adjoint : Fabrice MUNIER

Nombre d'adhérents : 1610 adhérents

Année	2023	2024	2025	06/2026
Nombre d'adhérents	1640	1639	1617	1610

Évolution des adhérents / Cotisations



Rappel de nos valeurs : dialogue, respect, justice sociale

Le dialogue est au cœur de l'action CFTC.

Nous privilégions la concertation et les échanges constructifs avec les employeurs afin de trouver des solutions équilibrées, durables et adaptées aux réalités du terrain.

Le respect guide l'ensemble de nos actions.

Respect des salariés, de leur dignité, de leurs conditions de travail, mais aussi respect des engagements et des relations sociales dans l'entreprise.

La justice sociale constitue notre objectif essentiel.

Nous œuvrons pour plus d'équité, une meilleure reconnaissance du travail, et la défense des droits de tous les salariés, dans un esprit de solidarité et d'équilibre.

Ces valeurs fondent notre engagement quotidien et orientent chacune de nos actions syndicales.

Syndicats

Activité syndicale

- Organisation forum Nouvelle Convention Collective en 2 étapes (3 juin 2022 & 28 avril 2023)



- Ouverture de section (Egelhof; Heras; Blackhawk; Dilatek; De Dietrich; Hager controls etc...)
- Négociation de PAP
- Tractage pour les élections TPE

Des actions de développement ciblées ont été déployées afin de renforcer notre implantation, dynamiser notre réseau d'adhérents et accroître l'efficacité de notre action syndicale

- Tractage devant les entreprises



- Action visibilité (manif)
- Challenge parrainage
- Tractage devant l'entreprise Rikutek



Syndicats

Perspectives

Dans un contexte marqué par des fermetures d'entreprises et des restructurations, notre organisation est confrontée à une baisse du nombre d'adhérents.

Face à ces enjeux, nous devons renforcer nos actions de développement et notre présence sur le terrain.

Nos priorités pour l'année à venir :

- relancer la dynamique d'adhésion
- accompagner les salariés impactés par les fermetures et les restructurations
- défendre l'emploi et les conditions de travail.

Notre ambition : consolider notre implantation et maintenir une représentation forte au service des salariés.

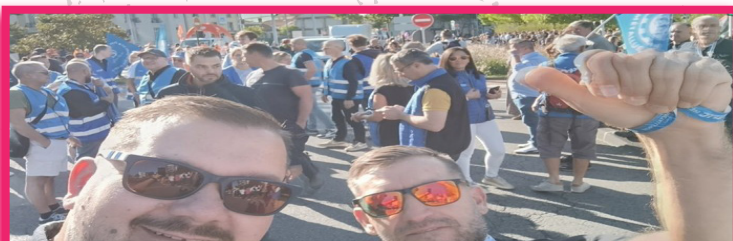


Conclusions

Ces années ont été marquées par un contexte difficile, avec des fermetures d'entreprises ayant un impact direct sur l'emploi et sur nos effectifs d'adhérents.

Elles ont également été traversées par des tensions et des incompréhensions avec l'Union Départementale, qui ont pu fragiliser ponctuellement notre organisation.

Malgré ces difficultés, notre engagement est resté constant au service des salariés.



Nous remercions l'ensemble des militants et des adhérents pour leur mobilisation et leur implication.

Plus que jamais, l'unité, le dialogue et la solidarité sont essentiels pour faire face aux défis à venir.

Ensemble, continuons à défendre les valeurs de la CFTC et à agir pour préserver l'emploi et les droits des salariés.



Luc OBERMEYER
Secrétaire Général



Syndicats

Syndicat CFTC de la Chimie et Activités Connexes du Bas-Rhin

Président
Cyrille RAUNER

Secrétaire Général
Gilles LORIS

Au sortir de la dernière mandature, le syndicat CFTC de la chimie et des activités connexes du Bas-Rhin était le premier syndicat sur le département devant la CFDT et la CGT.

La nouvelle équipe qui avait pris la relève en 2021 suite à notre congrès avait donc un objectif qui était de maintenir et de consolider cette position obtenue grâce au travail de l'équipe précédente.

Aujourd'hui en 2026, cinq ans après notre congrès de 2021 et quatre ans après le précédent congrès de l'union départementale du Bas-Rhin, nous pouvons dire que c'est mission accomplie.



Nous remercions les militants, élus dans les entreprises, pour le travail accompli qui nous a permis d'atteindre cet objectif.

Nous remercions également l'équipe de l'UD pour son soutien au quotidien et une mention spéciale à Éric Willmann qui grâce à son travail sur les PAP nous aide énormément dans la création de nouvelles sections.

Cette mandature a également été l'occasion pour nous de reprendre nos rencontres avec les collègues Haut-Rhinois après avoir dû y renoncer durant la COVID-19.

Ces rencontres sont toujours l'occasion d'échanges enrichissants et de moments de convivialité.



Cyrille RAUNER
Président



Syndicats

Présidente
Aurélie SAGEZ

Secrétaire Général
Sandra ADE

Syndicat CFTC Santé Sociaux du Bas-Rhin



Le syndicat Santé Sociaux a eu son congrès en février 2023.

Nous remercions tout particulièrement Annick WENGER pour ces années de Présidente et son engagement. Nous saluons le bon travail de l'ancienne équipe et c'est parti pour la nouvelle équipe.

Le syndicat santé sociaux fait partie des syndicats « mutualisés » avec l'Union Départementale.

Cette mutualisation permet un suivi et un accompagnement juridique pour nos sections et adhérents.

Elle permet également aux adhérents de bénéficier d'un grand nombre de formations.

De nombreux délégués, responsables de leurs sections assurent en permanence un suivi, une défense des intérêts et droits des salariés et agents de leurs établissements.

Le syndicat bénéficie d'heures « mutualisées » provenant du secteur public. Celles-ci nous permettent de donner du temps à différentes personnes pour assurer le développement du syndicat surtout pour le secteur public.



Distributions de tracts, points bleus, etc.... sont mis en place tout au long de l'année.

Nous remercions très sincèrement ces personnes pour leur implication et investissement.

Nos secteurs professionnels sont en danger !!

Le manque de reconnaissance, les salaires qui n'augmentent pas, les conditions de travail qui se dégradent, le manque de personnel, ne font que s'amplifier. Un secteur qui se dégrade de plus en plus chaque année.

La CFTC continue et continuera à se battre pour les salariés et agents et reste présente à leurs côtés.

Syndicats

Quelques actions menées sur ces dernières années :



Manifestations réforme des retraites :

Le syndicat a été actif et présent lors des manifestations contre la réforme des retraites.

L'enjeu était majeur, malheureusement cela n'a pas abouti positivement.



Elections TPE :

Les élections TPE ont eu lieu en 2024. (Élections de moins de 10 salariés)

Le secteur des Assistants Maternels (ASSMAT) et des Salariés du Particulier Employeur (SPE) est un secteur majeur pour ces élections.

Nous avons organisé 2 forums pour les ASSMATs sur le thème « équilibre alimentaire et diversification », animé par Frédérique WALTER, diététicienne, et en présence également de Séverine BOGNITSCHOFF, notre référente ASSMAT.



Manifestation secteur sanitaire, social, médico-social :



Le 1er avril 2025, une mobilisation intersyndicale Santé pour le secteur sanitaire, social, médico-social, aide à domicile a eu lieu devant la préfecture de Strasbourg, suivie d'une rencontre avec le préfet. Ces secteurs sont en dégradation constante, qu'attend le gouvernement pour agir ?!



Points Bleus :

Les Point Bleus nous permettent d'être visible, d'échanger avec les agents, de montrer pourquoi la CFTC est là etc... ce sont toujours des moments d'échanges très conviviaux.



Sandra ADE

Secrétaire Générale

Syndicats

Présidente

Anne CHATAIN

Secrétaire Général

Sylvie MARCEAU

Syndicat CFTC des Postes et des Télécommunications du Bas-Rhin

Au 1er juin 2026, la CFTC Postes et Télécommunications du Bas Rhin poursuit son développement et confirme sa place d'organisation syndicale solide, implantée et représentative sur l'ensemble de son périmètre. L'année écoulée a été marquée par une progression continue des adhésions, une consolidation de nos implantations et une présence active dans les différentes instances représentatives du personnel.

Le syndicat compte 606 adhérents au 1er juin 2026. Cette progression s'inscrit dans une dynamique positive observée depuis plusieurs années :

- 47 adhésions ont été enregistrées sur les années 2024 et 2025, confirmant une attractivité croissante de la CFTC dans notre secteur.
- Depuis le début de l'année 2026, 24 nouvelles adhésions ont déjà été comptabilisées au 1er juin, ce qui laisse présager une année particulièrement favorable en termes de développement.

Cette évolution témoigne de la confiance renouvelée des salariés envers notre organisation, de la qualité de notre présence sur le terrain et de la pertinence de nos actions.

La CFTC Postes et Télécommunications du Bas Rhin est aujourd'hui implantée dans plusieurs structures majeures du secteur : La Poste, Orange, Bouygues Télécom, Dna Porteurs de journaux (nouvelle implantation depuis le 1er janvier 2026, Konecta).



Ces implantations reflètent la diversité de notre champ d'action, couvrant aussi bien les opérateurs historiques que les entreprises de services, les activités de distribution de presse ou encore les centres de relation client.

Nous sommes représentatifs dans les CSE de l'ensemble de ces cinq structures, ce qui nous permet d'assurer une défense

efficace des salariés, de porter une voix constructive et responsable dans les négociations, de garantir une présence continue dans les instances obligatoires (CSE, CSSCT, commissions spécifiques) et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail et au respect des droits sociaux.

Cette représentativité constitue un levier essentiel pour renforcer notre action syndicale et accompagner les salariés dans un contexte professionnel en constante évolution.

La dernière Assemblée Générale du syndicat s'est tenue le 31 août 2024. Elle a permis de faire le point sur les actions menées, de renouveler les orientations stratégiques et de renforcer la cohésion entre les militants et adhérents.



Sylvie MARCEAU

Secrétaire Générale

Syndicats

Syndicat CFTC de l'Agriculture Alsace

Président
Thierry HOLL

Secrétaire Général
Hervé PIERRON

Le combat de notre section s'est porté sur la représentativité du syndicat pour l'ensemble des élections professionnelles. Une attention particulière et un travail de qualité a été réalisé dans le cadre du paritarisme. Nous avons désigné des représentants dans différentes commissions paritaires et nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur implication. Nous continuons à œuvrer avec l'ensemble des délégués syndicaux afin d'effectuer un maillage de nos représentants sur l'ensemble du territoire Alsacien.

Une évolution constante de nos adhérents actifs et retraités, mais aussi de nos sympathisants, prouve la motivation de chacun d'entre nous.



Nos assemblées générales annuelles insufflent un dialogue social et un point sur l'ensemble des secteurs agricoles, viticoles, transformation de bois, mais aussi forestiers. Nous constatons chaque année une tension croissante sur l'ensemble de ces métiers. Mais à force de propositions, de négociations, d'échanges, la CFTC Agri prouve son sérieux et sa volonté de servir au mieux les acteurs du secteur.



Thierry HOLL
Président

Syndicats

Président

Laurent WALTER

Secrétaire Général

Sébastien G'STYR

Syndicat CFTC du BATI-MAT-TP du Bas-Rhin



Le syndicat BATI-MAT-TP du Bas-Rhin regroupe les salariés des secteurs du bâtiment, de l'eau, des travaux publics, des industries du bois et de l'ameublement, les géomètres, etc...

Ce rapport retrace les actions menées au cours des quatre dernières années, marquées par une participation active, des défis économiques majeurs et des avancées significatives en matière de représentativité syndicale.

Participation active aux instances fédérales

- Congrès fédéral de Biarritz avril 2026 : Les responsables du syndicat ont pris part activement aux échanges et aux décisions stratégiques, renforçant ainsi la cohésion et la visibilité de la fédération. Ont été désignés pour siéger au conseil fédéral, Sébastien G'STYR et Thomas MESSMER et, brillamment réélu, Laurent WALTER, Président du syndicat 67.



- Implication dans les instances régionales et nationales : Les représentants ont participé à de nombreuses réunions de négociation paritaire, notamment les négociations des grilles des salaires dans le Bâtiment, les TP, et dans l'industrie des Carrières et Matériaux. Sébastien G'STYR, à la suite du départ du président de commission territoriale de l'OPCO 2I (Grand-Est), a obtenu la Présidence pour la CFTC en octobre 2025.

- Les récentes élections dans les Comités Sociaux et Économiques (CSE) ont marqué un tournant décisif pour la fédération BATI-MAT TP. Les résultats, particulièrement positifs, témoignent d'une dynamique forte et d'une reconnaissance accrue de l'action syndicale portée par la fédération auprès des salariés du secteur.



- Une progression significative de l'audience syndicale : 2013=12,5% 2025=17%

Grâce à l'engagement des militants et à la pertinence des propositions défendues, la fédération BATI-MAT TP a enregistré une hausse notable de son audience lors de ces élections. Cette performance permet à la fédération de consolider sa place comme acteur incontournable du dialogue social dans les différentes branches, et de peser davantage dans les négociations collectives.

- Retour à la représentativité dans la branche du BTP jusqu'à 10 salariés : 9 à 17%

Un des faits marquants de ce scrutin est le regain de représentativité de la fédération BATI-MAT TP dans la branche des entreprises du BTP jusqu'à 10 salariés. Ce résultat, fruit d'un travail de

Syndicats

terrain et d'une écoute attentive des attentes des salariés, permet à la fédération de défendre à nouveau les intérêts de ces salariés, souvent moins représentés dans les instances nationales.

Actions de développement et de visibilité

- **Tractages réguliers** : Organisation de nombreuses opérations de tractage pour sensibiliser les entreprises et les salariés aux enjeux syndicaux et renforcer l'adhésion. Les salariés du BTP sont souvent mobiles, répartis sur plusieurs chantiers, parfois éloignés ou de courte durée. Cela rend difficile la présence physique des militants, la distribution de tracts, ou l'organisation de réunions d'information. Nous avons, avec les délégués du Bas-Rhin, mené quelques actions de point bleu en 2025, et nous allons poursuivre ces actions en cette année d'élection et de nouvelle mesure de l'audience de la représentativité.



Contexte économique et défis rencontrés

- **Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)** : Les défaillances d'entreprises du secteur ont été nombreuses, la flambée des coûts des matériaux et le ralentissement de la construction, les a fortement impactées. Plusieurs entreprises des secteurs représentés ont été confrontées à des fermetures de sites (notamment DURAVIT en 2023 avec l'annonce à quelques jours de Noël de 130 salariés licenciés) impactant fortement l'emploi local.

Perspectives pour la prochaine mandature (2026-2030)

- **Renforcer la présence sur le terrain** : Multiplier les actions de proximité (tractages, réunions décentralisées) pour maintenir le lien avec les salariés. Il nous faudra également développer des supports numériques pour toucher les salariés mobiles et les chantiers éloignés.

Conclusion



La mandature écoulée a été marquée par des avancées significatives malgré un contexte économique difficile. Le syndicat BATI-MAT-TP du Bas-Rhin a su mobiliser ses forces pour renforcer son influence et sa légitimité. Pour les années à venir, l'enjeu sera de pérenniser cette dynamique tout en s'adaptant aux réalités du terrain, notamment la dispersion des chantiers et la mobilité des salariés.

Ensemble, continuons à bâtir l'avenir du syndicalisme dans le Bas-Rhin !



Laurent WALTER

Président

Syndicats

Présidente
Marie LEDERMANN

Secrétaire Général
Jacques NAU

Syndicat CFTC des Agents des Institutions de Sécurité Sociale et des Organismes Sociaux du Bas-Rhin

Notre syndicat fait partie de la Fédération « Protection Sociale et Emploi » qui regroupe, outre les organismes de toutes les branches de la Sécurité sociale (maladie, vieillesse, famille, recouvrement, autonomie), les adhérents de Pôle Emploi, des missions locales, des organismes de mutualité, des caisses de retraite complémentaire, les ateliers et chantiers d'insertion ainsi que les régies de quartier.

Durant les quatre dernières années, notre syndicat fort d'environ 200 adhérents pour le régime général, a réussi à maintenir sa représentativité dans différents organismes, à savoir :

- La CARSAT d'Alsace Moselle,
- La CPAM du Bas-Rhin,
- L'UGECAAM d'Alsace,
- L'URSSAF d'Alsace,
- Les Missions Locales,
- Les Régies de Quartier.



Le bureau directeur du conseil syndical se compose de Madame Marie LEDERMANN, Présidente, Monsieur Jacques NAU, Secrétaire général et Monsieur Sylvain FINCK, Trésorier.

L'activité syndicale demeure particulièrement soutenue dans un contexte marqué par de nombreux bouleversements (latence de la direction à l'Ugecam, changement de direction à la CARSAT, ...).

Le dialogue social reste difficile au sein des organismes, tandis que le faible niveau de nouvelles adhésions mobilise fortement l'ensemble des acteurs de la section syndicale.

Syndicats



Les bons résultats aux élections professionnelles locales ont contribué à la représentativité retrouvée sur le Grand périmètre au sein de la Sécurité sociale. En effet, elle est structurée en 3 conventions collectives : celle des praticiens conseils où la CFTC n'est pas présente, celle des Agents de Direction où nous sommes bien représentés et celle des Employés et Cadres où nous retrouvons la représentativité.



La CFTC participe donc désormais à l'ensemble des négociations transverses sur toutes les thématiques à l'UCANSS et se pose non seulement en acteur incontournable mais aussi en partenaire responsable et constructif.



Marie LEDERMANN
Présidente

Syndicats

Président
Jean-Martin ADAM
Secrétaire Générale
Annick WENGER

Union Départementale Interprofessionnelle des Retraités CFTC du Bas-Rhin

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 27 juin 2022 à la Maison des Syndicats à Strasbourg, présidée par Xavier RUBEL.

Une trentaine d'adhérents étaient présents.

Un Conseil de 14 personnes a été élu et un Bureau composé de 5 personnes.

Durant ces 4 années, 16 réunions de Conseils et 16 réunions de Bureaux ont été organisées.



Différents thèmes ont été abordés en lien avec l'actualité :

- La réforme des retraites
- Le Régime Local Alsace Moselle
- Le vieillissement de la population
- Remise en cause du statut fiscal des retraités (les 10 % d'abattement)
- Les nouvelles technologies (robotique et Intelligence Artificielle) ...

Une plaquette d'information a été réalisée afin de permettre aux militants de l'UD de démarcher les futurs retraités en vue de leur maintien à la CFTC via l'adhésion à notre UDIR.

En cours de mandat, nous avons regretté la démission du Président pour raisons personnelles.

Lors d'une réunion de Conseil, un nouveau Président a été élu en la personne de Jean-Martin ADAM.

Mot du Président :

"Chers ami(e)s,

Un mandat pris en cours de mandature de l'UDIR 67, à la suite du départ du Président Xavier RUBEL.

Un Président qui mérite toute ma gratitude et le respect pour le travail réalisé tout au long de son mandat, et qui nous laisse un fonctionnement abouti de notre UDIR 67.

Le fait marquant de ma présidence : l'arrivée de la section des retraités des cheminots, plus de 200 membres. Bienvenue à tous à l'UDIR 67.

Syndicats

Sur le plan politique : de plus en plus d'attaques du gouvernement sur le statut des retraités (suppression des 10% d'abattement fiscal, indexation des pensions mise en sommeil) malgré le retour de l'inflation (2,3%).

Les « Boomers » en ont marre d'être la valeur d'ajustement des gouvernants dans leurs manques de courage et leurs errements dans la gestion de la France.

Nos pensions ne sont pas une aide sociale, mais bel et bien un revenu de remplacement acquis à la sueur du front tout au long de 43 ans en moyenne de cotisation."

Pour dynamiser notre association, nous avons organisé une sortie en 2024 et 2025 :

En 2024, une vingtaine de participants étaient présents à la sortie organisée à Strasbourg en bateau – mouche, suivie d'une visite de la cathédrale.



En 2025, direction Cleebourg pour la visite de la cave. L'après-midi a été consacré à une découverte du vignoble local avec un passage au-delà de la frontière.



Syndicats



Au printemps 2026 nous avons enregistré l'intégration des cheminots retraités CFTC dans notre structure UDIR 67, ce qui a porté à plus de 1200 le nombre de nos adhérents.



Le 19, 20 et 21 mai 2026, 9 Conseillers de l'UDIR ont participé au Congrès de l'UNAR à Reims.

Notre Représentant Désigné Joseph NOGA a été renouvelé pour 4 ans.

Par ailleurs Madame Annick WENGER a été élue à un des 3 postes de Réviseur aux Comptes.

Les dirigeants remercient les membres du Conseil pour leur implication.

Nos remerciements s'adressent également à toute l'équipe de l'UD et en particulier à Frédéric et Sébastien pour leur soutien actif.



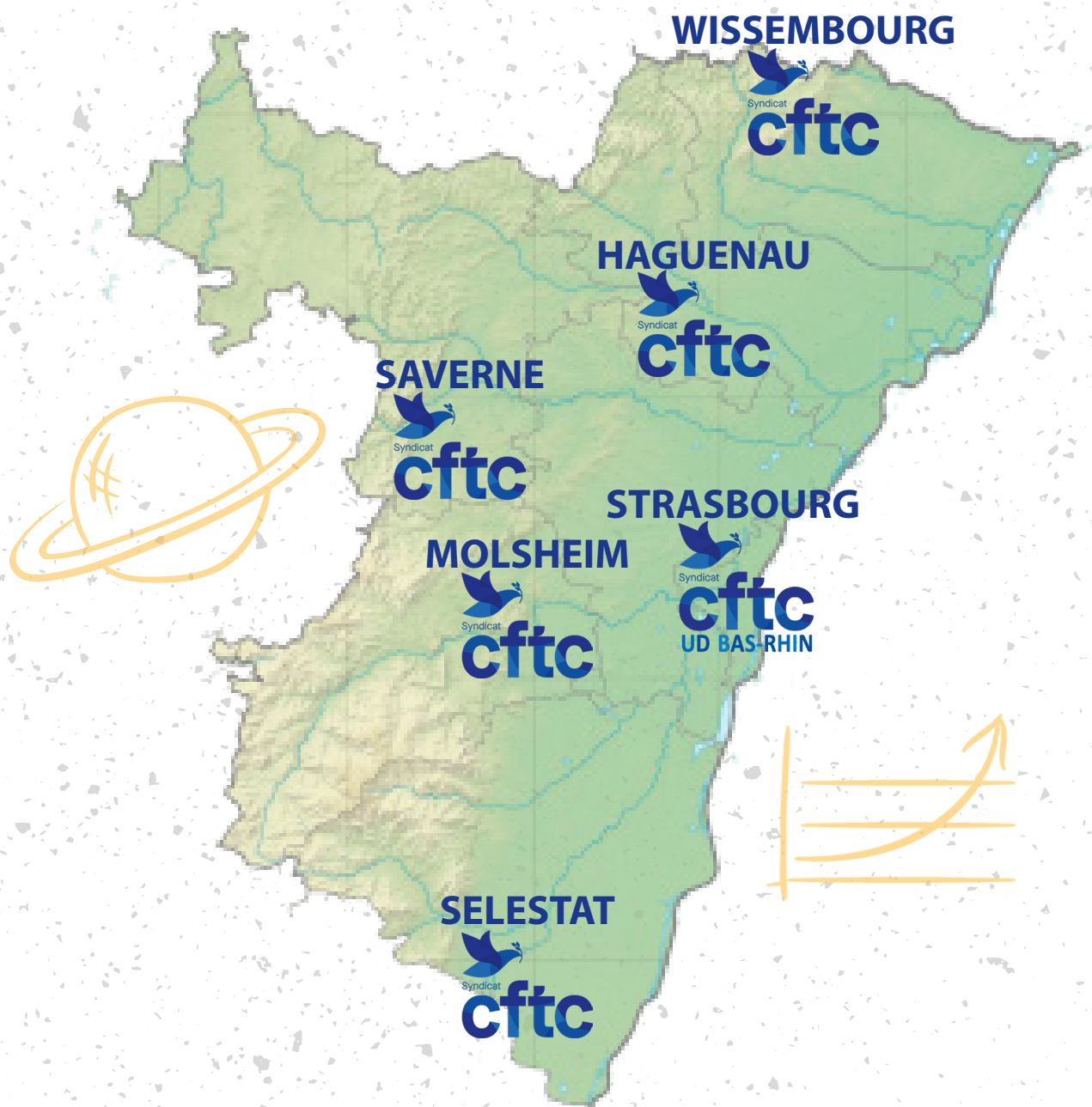
Annick WENGER
Secrétaire Générale



Unions et Antennes Locales

Les Unions, tout comme les Antennes, ont pour mission essentielle, dans le cadre des pouvoirs qui leur sont délégués par l'Union Départementale, de faciliter l'implantation et le développement de la CFTC. Ainsi, elles s'inscrivent dans la continuité de l'action de l'UD.

Lorsqu'une UL ou une AL est constituée, tous les syndicats et sections de son champ territorial y sont obligatoirement rattachés.



du nord au sud du Bas-Rhin...

Unions Locales

Président
Daniel EUSTACHE
Secrétaire
Sandrine LOBSTEIN
Trésorier
Jonathan KEIL

Union Locale CFTC de MOLSHEIM et environs

9 rue de l'EGLISE
67120 MOLSHEIM



Bilan et perspectives de développement

Au cours des quatre dernières années, l'Union locale de Molsheim s'est inscrite dans une dynamique de développement, avec un objectif clairement affirmé :

renforcer ses effectifs et consolider sa présence sur le terrain.

Une vie syndicale active

Les réunions régulières de l'Union locale rassemblent aujourd'hui en moyenne 12 à 14 membres. Elles permettent :

- D'assurer le suivi des points inscrits à l'ordre du jour ;
- De favoriser les échanges entre élus ;
- De partager les expériences liées à la vie des entreprises et à l'exercice des mandats.

Ces rencontres participent pleinement au bon fonctionnement de l'Union locale.



Repas Noël

Cohésion et convivialité

Au-delà du cadre formel, ces réunions contribuent à renforcer un esprit de cohésion.

Des moments conviviaux sont régulièrement proposés à l'issue des réunions, permettant de :

- Consolider les liens entre membres ;
- Favoriser un climat de confiance et d'échange.

Unions Locales

Développement des partenariats

Un partenariat d'échanges a été mis en place avec l'Union locale de Saverne.

Objectifs :

- Partager les bonnes pratiques ;
- Mutualiser les expériences ;
- Renforcer la coopération entre structures locales.

Perspectives et axes de développement

Dans une logique de progression continue, l'Union locale de Molsheim souhaite :

- Développer les échanges avec d'autres UL et AL ;
- Renforcer les synergies territoriales ;
- Améliorer la cohérence de l'action syndicale.



Actions concrètes à venir

Afin de soutenir cette dynamique, plusieurs actions sont envisagées :

- Sur le terrain
Organisation de campagnes de tractage sur le secteur de Molsheim et ses environs ;
- Développement syndical
Recherche et accompagnement de candidats dans les entreprises non encore implantées CFTC.



Une dynamique engagée

Conclusion

L'Union locale de Molsheim confirme sa volonté de poursuivre son développement en s'appuyant sur :

- Une dynamique collective solide ;
- Une ouverture vers les autres UL & AL ;
- Des actions concrètes sur le terrain.

Daniel EUSTACHE

Président



Unions Locales

Président
Cyrille RAUNER

Secrétaire
Sandra GRALL

Union Locale CFTC de SAVERNE et environs

133 Grand Rue
67700 SAVERNE

Ce mandat a été marqué pour notre union locale par le mouvement de grève lié à la réforme des retraites.

Une manifestation réunissant 200 participants a d'ailleurs été organisée à Saverne le 11 mars 2023 en intersyndicale avec la CFDT, la FO et la CGT.



Il est à signaler que c'était une première à Saverne qui est une commune plutôt calme et peu habituée à voir des mouvements de contestation se dérouler en son sein.

Nous avons également organisé une rencontre avec nos collègues de l'union de Molsheim avec deux réunions communes.

La première s'est tenue à Molsheim en juin 2025 et la seconde à Saverne en septembre 2025. Deux beaux moments de partage et de convivialité.

Nous souhaitons également avoir une pensée émue pour une militante fidèle de notre union locale, Simone Kieffer qui nous a malheureusement quitté au début de l'année 2025 et qui nous manque énormément.



Cyrille RAUNER
Responsable

Antennes Locales

Antenne Locale CFTC de SELESTAT et environs

4 rue du Docteur OBERKIRCH
67600 SELESTAT

Responsable
Marlyse GUNTHER

Responsable Adjointe
Maria EHRHART



Marlyse GUNTHER
Responsable

Antennes Locales

Responsable
Ahmet YESIL

Responsable Adjointe
Simone ROLLING

Antenne Locale CFTC de STRASBOURG et environs

19 rue de LA HAYE
67300 SCHILTIGHEIM



L'objectif de notre antenne locale est d'accueillir, de rencontrer, d'échanger et de partager des informations avec le plus grand nombre, et plus spécifiquement avec les délégués et militants CFTC de la région de Strasbourg-EUROMETROPOLE.

Plus qu'un rapport, nous souhaiterions faire ici un constat sur l'évolution de notre antenne locale sur ces dernières années. Comme vous le savez, après le départ contraint pour raison de santé de notre cher Eric MOINE, à qui nous tenons à rendre hommage ici, la structure a eu beaucoup de difficulté à maintenir son activité et surtout son attractivité. Cela s'est concrétisé lors de la dernière assemblée à KIRRWILLER où notre structure n'a pas pu présenter de rapport ni de représentant.

Laurent WALTER, notre secrétaire général, a bien voulu dès lors me permettre de reprendre l'antenne, afin d'essayer de maintenir son activité avec des initiatives fruit de la réflexion d'un triumvirat que sont l'UD 67, les membres permanents de l'AL et ses responsables.

Passage à des réunions tous les 2 mois, mise à jour de la liste de contacts, relances avec des sondages et sollicitations de ce listing, consolidation d'un noyau de membres permanents qui viennent régulièrement avec une représentation des différents secteurs d'activités : transport, commerce, services, etc...



Afin de redynamiser notre structure, les membres ont eu pour tâches de se rapprocher de leurs connaissances CFTC sur les différentes entreprises de Strasbourg, et de faire une sorte de parrainage, de permettre le passage d'élus, DS ou même sympathisants, pour des questions techniques, structurelles et même juridiques, de façon régulière ou ponctuelle.

La mise en place d'un groupe d'échange WhatsApp aujourd'hui avec plus de 25 membres permet de garder le lien entre les réunions et d'échanger rapidement, et surtout d'être réactif sur des situations vécues par les membres.

Notre service juridique et les membres de l'UD sont occasionnellement invités aux réunions pour des thèmes spécifiques et d'actualité. Je tiens à remercier Carole ZIMMERMANN et Eric WILLMANN pour leurs disponibilités et leur professionnalisme.

La vraie richesse de notre antenne locale, comme toutes les autres antennes, reste bien évidemment l'expérience des membres, leurs travaux et leurs engagements. Nous avons des conseillers du salarié,

Antennes Locales

des conseillers Prud'hommes, des Délégués Syndicaux, des élus, qui ont une longue expérience dans leurs CSE, pour les élections, le positionnement à tenir vis-à-vis des interlocuteurs et la négociation pour l'intérêt de tous.

Il est bien évident que notre Antenne ne vient pas se substituer aux services de l'Union Départementale qui nous accueille dans ses locaux. Nous sommes là en complément le soir pour ceux qui souhaitent avoir déjà un conseil, une écoute pendant quelques heures de façon conviviale. Nous orientons ensuite nos amis et invités vers la formation ou le service juridique quand cela s'avère plus que nécessaire.



La présence permanente au sein de nos réunions de Pierre RICHIER, administrateur chez ATpro pour la transition professionnelle, est également une plus-value importante dans les échanges pour ceux qui viennent nous voir et souhaitent aller vers une nouvelle orientation dans leur vie professionnelle.



Notre activité s'est énormément basée sur des échanges concernant l'actualité, qui était assez dense, sur la vie des salariés dans notre pays, l'accompagnement de structures et l'orientation de personnes venant nous faire part de leurs difficultés.

Nous avons réalisé des actions de soutien au sein d'entreprises pour appuyer des sections, dans la communication, la protestation ou leurs élections. Mais je le rappelle ici, nous avons vraiment privilégié les sollicitations soumises par les membres de notre Antenne en complément de l'Union Départementale où chacun peut être solidaire dans un cadre plus général. Dans ce cadre-là nous remercions également Frédéric DORFFER pour son appui logistique et administratif.

Pour les prochaines années, nous allons pouvoir nous appuyer sur une structure bien consolidée par des membres très investis et expérimentés pour accroître le développement de notre syndicat par des opérations de visibilité plus nombreuses, la mise en place d'une équipe capable de venir appuyer notre UD dans des actions de soutien, et bien sûr être attentifs et réactifs sur les changements pouvant survenir dans le monde du travail et la vie sociale en collaboration avec les richesses humaines qui exercent au sein de notre UD du Bas-Rhin.

Merci aussi à toutes celles et ceux qui donnent de leur temps, qui partagent leurs expériences, et font preuve de bienveillance envers les autres à travers leurs engagements à la CFTC.

Il est primordial de faire tous les efforts nécessaires, quelle que soit la structure d'une organisation ou d'une entreprise. L'action locale est celle qui est la plus efficace et la plus réactive pour les salariés. Nos Antennes Locales doivent continuer à être soutenues et valorisées comme l'a été celle de Strasbourg.

Cela afin de mettre au service du plus grand nombre l'expérience et le soutien nécessaire pour permettre l'amélioration des conditions de travail mais aussi de vie de tous.

Ahmet YESIL
Responsable



Antennes Locales

Responsable
Arnold DUBUC

Responsable Adjointe
Sandra ADE

Antenne Locale CFTC de HAGUENAU et environs

marché aux Bestiaux
67500 HAGUENAU



L'Antenne Locale d'Haguenau assure une permanence tous les jeudis de 14h à 17h. Une permanence avec la présence de Maître Marie-Noëlle MARTIN est assurée les dernier vendredi du mois de 14h à 17h, suivi de la réunion mensuelle à 17h30.

L'Antenne Locale a participé à une soirée d'affichage pour les élections TPE de 2024 avec la présence du Président de l'Union Départementale Emmanuel PRINTZ et du Secrétaire Général Laurent WALTER.



Elle a aussi participé aux treize manifestations contre la réforme des retraites de 2023. Elle a également participé à la manifestation devant la permanence du Député Vincent THIEBAUT à HAGUENAU.

L'Antenne Locale était présente à la manifestation à BISCHWILLER en soutien aux salariés de l'entreprise DURAVIT.



L'Antenne Locale a bénéficié de travaux de peinture en 2025, ainsi que d'un nouveau logo dans la salle de réunion.

Sandra ADE

Responsable adjointe

Antennes Locales

Antenne Locale CFTC de WISSEMBOURG et environs

rue du Tribunal
67160 WISSEMBOURG

Responsable
Caroline WODLI

Responsable Adjointe
Sylvia DHESSE



L'antenne locale CFTC de WISSEMBOURG assure une permanence juridique tous les 3ème mardi du mois, excepté en juillet/août, à la Maison des Associations de Wissembourg. Elle est animée par Caroline Wodli et Sylvia Dhesse, respectivement responsable et responsable adjointe.

Nous accueillons régulièrement au courant de l'année, lors de nos réunions mensuelles, les différents délégués syndicaux et élus d'entreprises telles que ETESIA, DBK EURL France, Association Mont des Oiseaux, Burstner Caravanes, Groupe Walter Tools, Sitek Insulation, etc.

Nos réunions sont également axées sur les problématiques rencontrées dans les entreprises citées ci-dessus. Nous recevons lors de ces réunions mensuelles des personnes qui viennent pour des renseignements juridiques liés à leur contrat de travail. La Maison des Associations et la Mairie nous envoient des personnes, soit physiquement, soit par téléphone, pour que nous répondions à leurs questions.

Nous avons régulièrement des actions de visibilité CFTC à travers :

- des distributions de tracts et stylos sur les marchés trimestriels de Wissembourg
- un stand CFTC à la manifestation des Associations
- des opérations d'affichage lors d'échéances importantes pour la CFTC, la dernière en date étant celle du 16.06.26 pour les élections de la fonction publique.



La ville a également installé près de la gare de Wissembourg un panneau électronique mentionnant 24h/24 notre syndicat et nos permanences.

Nous voulons également remercier le Secrétaire Général de l'Union Départementale qui, malgré son importante charge de travail, vient participer à nos réunions dès qu'il peut se libérer.

Nous remercions aussi chaleureusement tous les membres qui sont régulièrement présents.

La force de notre AL CFTC de Wissembourg est que nous sommes la seule organisation syndicale ayant une permanence avec pignon sur rue !

Sylvia DHESSE

Responsable adjointe



Règlement du Congrès

CHAPITRE I. – COMPOSITION DU CONGRES

PRESIDENCE ET COMPOSITION DES BUREAUX DE SEANCES

Article 1. Le Congrès est l'instance suprême de l'Union départementale CFTC du Bas-Rhin. Il est composé des délégués désignés par les Syndicats qui sont les organisations de base de l'Union départementale (UD).

Le Congrès est organisé conformément aux dispositions prévues par les articles 13 à 39 des Statuts de l'UD et par les articles 1 à 11 du Règlement Intérieur.

Article 2. La présidence du Congrès est assurée par le Bureau sortant du Conseil départemental.

Article 3. Ne peuvent prendre part au Congrès que les Syndicats ayant fourni à l'UD, le PV d'une Assemblée générale tenue depuis moins de quatre ans, étant en conformité avec les clauses essentielles de la Confédération et respectant les Statuts de l'UD et de la Confédération et ayant payé chaque année un minimum de 36 parts mensuelles pour les années 2023 - 2024 - 2025 - 2026 arrêtées au 1er juillet 2026.

Article 4. Les congressistes sont :

- des mandataires, porteurs des voix du Syndicat,
- des délégués, désignés par leur syndicat et appelés à se prononcer sur les orientations du Congrès,
- des auditeurs : conseillers sortants,
- s'y ajoutent les invités du Conseil départemental.

Mandataires, délégués et auditeurs doivent être en possession de leur carte d'adhérent et être à jour de leurs cotisations.

Article 5. Toute inscription au Congrès ne sera acceptée que cosignée par le Président et le Secrétaire général du Syndicat et accompagnée

de la délibération du Conseil ou du Bureau faisant état de la composition de la délégation.

CHAPITRE II. – INTERVENTIONS

Article 6. Seuls les délégués désignés à cet effet par les Syndicats, ainsi que les membres du Conseil sortants peuvent intervenir à la tribune du Congrès. S'ils désirent intervenir, ils doivent au plus tard à la fin de l'intervention qui introduit un débat, demander la parole par écrit, remis au Président de séance, en indiquant à l'aide du formulaire prévu à cet effet :

- Leurs nom et prénom,
- Le titre exact du Syndicat au nom duquel ils désirent parler ou leur qualité,

Toutes les interventions doivent avoir lieu à la tribune du Congrès.

Article 7. Le Président de séance a la charge du bon ordre de la réunion :

- Il fait respecter l'ordre du jour et organise le débat,
- Il donne la parole aux orateurs dont il peut, en accord avec le Bureau de séance, limiter le temps de parole si le nombre des intervenants inscrits l'exige,
- Il avertit les orateurs dont le temps de parole va être épuisé ainsi que les intervenants qui s'écarteraient du sujet en discussion,
- Il peut retirer la parole à un orateur qui ne tiendrait pas compte de cet avertissement,
- Il lève la séance en accord avec le Bureau de séance.

Aucun délégué ne peut prendre la parole deux fois dans le même débat, sauf s'il a été mis en cause personnellement ou pour déposer une motion d'ordre et, s'il y a lieu, soutenir celle-ci.

Article 8. Le Congrès peut, à tout moment, sur proposition du Bureau de séance ou sur une motion d'ordre, clore la discussion en cours.

Règlement du Congrès

CHAPITRE III. – MOTIONS D'ORDRE

Article 9. Sont considérées comme motion d'ordre, les propositions tendant à clore la discussion en cours ou à lever la séance, ainsi que les propositions relatives à la procédure à employer pour l'examen d'une question ou à l'application des Statuts ou des Règlements.

Article 10. Toute motion d'ordre doit être présentée par écrit et signée par au moins dix mandataires.

Lorsqu'une motion d'ordre est présentée, le Président de séance interrompt la discussion en cours jusqu'à la décision du Congrès, concernant ladite motion d'ordre. Il n'accorde la parole qu'à un seul intervenant pour la soutenir et à un seul intervenant pour la combattre.

CHAPITRE IV. – MODALITES DES VOTES

Article 11. Le Bureau de séance a tout pouvoir pour assurer le bon ordre du Congrès et la régularité des votes.

Toute modification au déroulement de l'ordre du jour du Congrès et toute clôture de discussion doivent néanmoins faire l'objet d'un vote du Congrès.

Les votes sont émis conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts de l'Union départementale CFTC du Bas-Rhin.

Article 12. Les votes relatifs au rapport d'activité ont lieu à main levée.

L'élection du Conseil départemental a obligatoirement lieu par mandat à bulletin secret.

Un vote électronique sécurisé est mis en place pour procéder aux votes à bulletin secret. Le Conseil de l'Union départementale prend toutes les mesures nécessaires permettant l'organisation et la fiabilité de ce vote électronique, notamment en faisant appel à une société spécialisée dans ce domaine, présentant toutes les garanties

nécessaires en matière de confidentialité et de sécurité des votes.

Le Bureau de vote s'assure que chaque participant au vote peut se connecter.

Une fois le vote clos, le Bureau de vote reçoit les résultats et le Président les proclame.

Sur des questions d'importance exceptionnelle, le Bureau de séance peut décider d'un vote de délégué par appel nominatif qui aura lieu par scrutin public à la tribune.

Les votes interviennent par mandat au scrutin secret chaque fois que le Bureau de séance considère que le vote à main levée n'a pas donné un résultat nettement significatif ou s'il estime que l'objet du vote justifie cette procédure.

Article 13. Les votes à main levée sont effectués au moyen du carton de vote remis à chaque délégué.

Article 14. Pour les votes par mandat, chaque Syndicat désigne parmi ses délégués celui qui est habilité à voter à l'aide du mandat du Syndicat (c'est-à-dire le mandataire). Cette désignation se fait à l'aide d'un formulaire destiné à cet usage et intitulé « pouvoir » s'il désigne un délégué du Syndicat comme mandataire et présent au Congrès, « délégation de pouvoir » s'il désigne le délégué (une seule personne) d'un autre Syndicat.

Un délégué mandaté suppléant est désigné dans le cas où le titulaire serait absent lors du Congrès. Ce remplacement est apprécié par la Commission de vérification des mandats lors de sa réunion à l'ouverture du Congrès.

Aucun cumul, ni remplacement n'est admis après vérification des pouvoirs.

Les mandats et pouvoirs ne sont valables que s'ils sont accompagnés du procès-verbal de la réunion du Conseil du Syndicat.

Article 15. Pouvoirs et délégations de pouvoir

Règlement du Congrès

sont remis au secrétariat de l'UD pour le vendredi 9 octobre 2026 (le cachet de la poste faisant foi). Ils sont examinés par la Commission de vérification des mandats.

Sauf cas de force majeure à l'appréciation de la Commission de vérification des mandats, la remise sur place des pouvoirs et délégations de pouvoir à l'ouverture du Congrès n'est pas acceptée.

Article 16. Conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts, aucun mandataire ne peut disposer de plus d'un mandat autre que le sien.

Article 17. Au moment du vote par mandat, le mandataire présente son mandat et prouve son identité. Les mandataires émargent au moment du vote.

CHAPITRE V – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 18. Une Commission des mandats est proposée par le Conseil de l'UD. Elle est validée par le Congrès à l'ouverture du Congrès.

Article 19. Pour l'élection des membres du Conseil, les Syndicats doivent voter pour des candidats figurant sur la liste établie par le Conseil de l'UD. Le Congrès doit élire 13 conseillers.

Article 20. Aucune réunion particulière n'est autorisée pendant le déroulement des séances plénières du Congrès.

Article 21. Le Bureau de l'UD est seul habilité à autoriser, préalablement à l'ouverture du Congrès, l'installation de stands ou la vente de publications de documentation sociale ou professionnelle et de matériel de propagande. En dehors des stands autorisés, toute vente, quête ou sollicitation financière, quels qu'en soient la forme et le motif, est interdite dans l'enceinte du Congrès. Toute distribution de tracts ou autres documents dans l'enceinte du Congrès est soumise à l'autorisation préalable du Bureau de séance.

Article 22. Le Président de séance du Congrès est chargé de l'application du présent Règlement.

Le présent Règlement de Congrès a été adopté par le Conseil de l'Union départementale le 5 juin 2026.

Le Président,
Emmanuel PRINTZ

Le Secrétaire général,
Laurent WALTER





Syndicat

cftc
UD BAS-RHIN

**UNION DÉPARTEMENTALE CFTC
DU BAS-RHIN**

Remerciements

Nous remercions les Syndicats pour leur contribution à ce rapport d'activité, ainsi que les responsables des Unions et Antennes Locales nous ayant rédigé leurs pages.

Mais nous tenons surtout à saluer le soutien indéfectible de l'équipe exceptionnelle des salariés de l'Union Départementale, qui par leur implication et leur professionnalisme ont participé activement à la réalisation de ce rapport.

N'oublions pas également l'ensemble des bénévoles et notamment Marc qui nous a aidé précieusement tous les jours.

**Espace Européen de l'Entreprise
19 rue de LA HAYE
CS70052 Schiltigheim
67014 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 15 21 21**

www.cftc-grandest.fr - Courriel : syndicat@cftc-67.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 - 2026

UNION DÉPARTEMENTALE
CFTC DU BAS-RHIN



Syndicat

cftc
UD BAS-RHIN

21ème Congrès
du 16 octobre 2026
au BISCHENBERG
BISCHOFFSHEIM